



**Haine en ligne**

# LE ROI REPREND LE CONTRÔLE DU JEU

P5

**Le CDS fête son 15e anniversaire**

**15 ans  
d'engagement  
citoyen au service  
du Maroc**

P12



Le président  
du CDS, Mohamed  
Benamour.

**Finale chaotique  
de la CAN**

**La CAF  
joue  
avec la  
vérité...**



Patrice Motsepe, président  
de la CAF.

P6

**Très chère sardine**

# LES VRAIES RAISONS DE LA FLAMBEE

P10

DÉSOLÉE, JE NE FRAYE PLUS  
AVEC LES PAUVRES, JE PARS A L'EXPORT!



**RNI**

## Une succession sous le signe du flou et de la confusion

P11

Mohamed Chaouki,  
le futur patron du  
RNI.

**MISSION FRANÇAISE**

## SAVOIR ET SAVOIR PAYER PLUS...

P16



Chaque année, les parents protestent, s'indignent,  
interpellent. En vain.

Confus DE CANARD

## Dépasser l'aléa climatique...

P2

**Sécurité routière**

## L'échec qui se planifie bien...

P4



Le ministre du Transport et de la  
Logistique, Abdessamad Kayouh.



## Confus de CANARD



**Abdellah Chankou**

Directeur de la publication



# Dépasser l'aléa climatique...

**I**l faut remonter bien plus loin dans le temps pour retrouver une pluviométrie aussi exceptionnelle, doublée d'un enneigement d'une ampleur comparable. Cette embellie climatique, qui devrait générer une récolte céréalière record estimée à près de 80 millions de quintaux, agit comme un puissant moteur de croissance. Son effet est immédiat : le Produit intérieur brut (PIB) national pourrait être propulsé jusqu'à 6 %, porté par la reprise agricole et son impact sur les secteurs connexes, la consommation intérieure et l'ensemble de la chaîne économique.

Mais, il ne faut pas s'y tromper : cette embellie reste fragile. À la moindre crise pluviométrique, le PIB, comme cela a été constaté lors des années de vaches maigres, dévisse de plusieurs points, rappelant au passage une réalité structurelle tenace : malgré sa diversification, l'économie marocaine demeure largement dépendante des aléas climatiques. Ce paradoxe met en lumière une fragilité persistante. Tant que la création de valeur, l'emploi et la croissance resteront fortement corrélés à la pluviométrie, la performance économique du pays continuera d'osciller entre euphorie

agricole et inquiétude climatique. Autrement dit, au Maroc, le PIB monte quand il pleut... et s'effondre quand les nuages se font rares. On a beau vanter à longueur de discours les performances de l'automobile et de l'aéronautique, érigées en locomotives de l'industrie nationale, rien n'y fait lorsque le ciel décide de faire des siennes. La diversification industrielle, aussi réelle soit-elle, montre ici ses limites : ni les chaînes de montage automobile de Tanger ni les usines aéronautiques de Nouaceur ne peuvent compenser une mauvaise campagne agricole. Quand il pleut, tout va ; quand il ne pleut pas, même les « locomotives » industrielles restent à quai. Chaque bonne saison agricole fait grimper les indicateurs, chaque sécheresse les fait chuter, comme si la croissance nationale restait sus-

pendue au thermomètre des barrages et aux cumuls de précipitations. Mais est-ce normal que la croissance reste toujours suspendue aux caprices climatiques bien plus qu'aux efforts d'industrialisation ? D'où l'urgence d'un changement de paradigme en envisageant sérieusement d'extraire les 80 millions de quintaux, synonymes d'une bonne année agricole, de la loterie climatique. Rien de tel pour sécuriser à l'avance ce volume stratégique par son intégration dans un périmètre irrigué (par le dessalement) structuré le long du littoral. Une telle approche présente l'avantage de sanctuariser la production céréalière de base, indépendamment des cycles de sécheresse ou de pluies bienfaisantes.

***Un siècle plus tard,  
l'enjeu n'est plus  
d'attendre la pluie  
pour gouverner, mais  
de gouverner pour ne  
plus dépendre de la  
pluie...***

En protégeant ce socle de production, le Maroc se doterait ainsi d'un véritable bouclier économique : le PIB serait moins exposé aux chocs climatiques, tandis que la sécurité alimentaire nationale serait renforcée. Et last but not least, cette stratégie réduirait mécaniquement le recours aux importations de céréales, lesquelles ont atteint des niveaux records durant les dernières années de stress hydrique, grevant la balance commerciale et exposant le pays aux fluctuations des marchés internationaux. En clair, il

ne s'agit plus seulement de se réjouir quand il pleut, mais de transformer les bonnes années agricoles en acquis structurels. Sécuriser l'essentiel de la production céréalière par l'irrigation, c'est faire passer l'agriculture marocaine du registre de l'incertitude climatique à celui de la souveraineté économique. Ainsi, en sécurisant durablement sa production céréalière et en protégeant son PIB des caprices du climat, le Maroc pourra enfin démentir la célèbre formule de Lyautey, lancée dans les années 1920 : « Au Maroc, gouverner, c'est pleuvoir. »

Un siècle plus tard, l'enjeu n'est plus d'attendre la pluie pour gouverner, mais de gouverner pour ne plus dépendre de la pluie... ▶

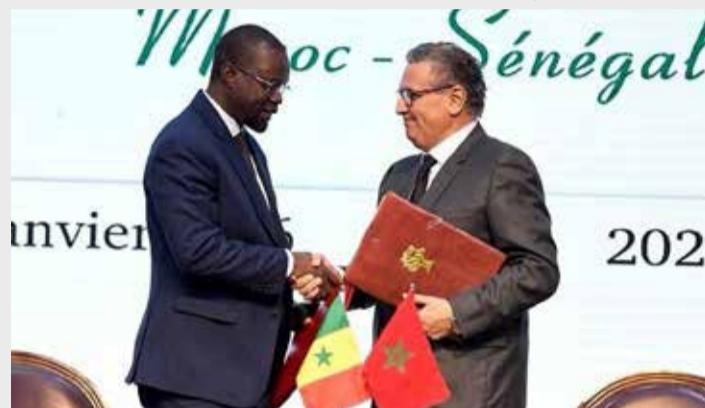


## Côté BASSE-COUR



### Maroc-Sénégal

#### **La finale tendue de la CAN n'a pas marqué contre l'amitié entre les deux pays**



**Une poignée de main forte qui symbolise la solidité de l'amitié maroco-sénégalaise.**

**L**a 15<sup>e</sup> session de la Grande Commission Mixte Maroc-Sénégal réunie à Rabat lundi 26 janvier a été l'occasion pour les deux pays de réaffirmer la solidité de leur partenariat, malgré les tensions survenues lors de la finale de la CAN 2025. Le Premier ministre sénégalais Ousmane Sonko a appelé à dépasser les « excès émotionnels » liés à la compétition sportive, soulignant que ces événements ne remettaient nullement en cause l'amitié historique entre les deux peuples : « La CAN n'a pas divisé le Sénégal et le Maroc, elle a simplement éprouvé l'intensité de deux passions nationales. » Loin de se limiter à un geste diplomatique, cette visite s'inscrit dans une volonté de refondation du partenariat économique et stratégique, avec des ambitions concrètes pour renforcer la coopération bilatérale.

#### **Une session riche en accords et mémorandums**

Lors de cette session, plusieurs accords, mémorandums et protocoles ont été signés, couvrant des secteurs clés :

- Diplomatie et mobilité : Nasser Bourita et Cheikh Niang ont paraphé le communiqué conjoint sanctionnant les travaux et un mémorandum pour la mise en place d'un mécanisme de consultations consulaires.
  - Jeunesse, transports et sécurité : accords sur la jeunesse, protocole sur les transports internationaux routiers, convention en sécurité routière et assistance technique dans le domaine des autoroutes.
  - Économie et numérique : protocole sur l'économie numérique, mémorandum sur les infrastructures, convention-cadre en formation professionnelle, accord-cadre sur les bourses d'études, stages et partage d'expertises.
  - Enseignement supérieur : signature du programme d'application 2026-2028 par Azzedine El Midaoui et Daouda Ngom.
  - Industrie et PME : mémorandum pour le développement des PME, accord sur les infrastructures industrielles et protocole en matière de normalisation.
  - Agriculture et filières animales : accords sur la coopération agricole et animale, contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'un partenariat entre l'ANP et le Port autonome de Dakar.
- À l'issue des travaux, le procès-verbal de la session a été signé par Aziz Akhannouch et Ousmane Sonko, confirmant la volonté des deux pays de consolider un partenariat équilibré et opérationnel, au service du développement économique et social de leurs peuples.

#### **Un partenariat qui va au-delà du sport**

Le Premier ministre sénégalais a insisté sur la nécessité d'une coopération plus équitable, tout en saluant l'implantation des entreprises marocaines dans des secteurs clés au Sénégal. De son côté, Aziz Akhannouch a rappelé que cette amitié « est ancrée dans l'histoire », en évoquant les liens humains, spirituels et commerciaux, les 140 accords bilatéraux et les huit visites royales au Sénégal. Les deux pays affichent ainsi une convergence claire : traduire une amitié ancienne en actions concrètes, moderniser les instruments de coopération et renforcer les échanges économiques et humains. Même si la finale de la CAN a provoqué quelques débordements, les relations maroco-sénégalaises continuent de tourner rond, preuve que ni le football ni les émotions passagères ne peuvent freiner une coopération stratégique et durable. ▶

### Secteur portuaire

#### **Le Roi Mohammed VI préside une réunion sur le lancement imminent de Nador West Med**

**S**a Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, le 28 janvier 2026 au Palais Royal de Casablanca, une réunion de travail consacrée au complexe portuaire et industriel de Nador West Med, dont le lancement opérationnel est prévu au quatrième trimestre de l'année. S'inscrivant dans la Vision Royale visant à renforcer l'intégration du Maroc aux chaînes de valeur mondiales, ce projet stratégique prolonge le succès de Tanger Med et ambitionne de consolider un système portuaire national performant et complémentaire. Doté d'un complexe portuaire de nouvelle génération adossé à une plate-forme industrielle, logistique et énergétique, Nador West Med a mobilisé 51 milliards de dirhams d'investissements publics et privés. Les principales infrastructures portuaires sont achevées, les concessions des terminaux à conteneurs ont été signées, et un hub énergétique stratégique, incluant le premier



**Un projet stratégique qui prolonge le succès de Tanger Med et ambitionne de consolider le système portuaire national.**

terminal GNL du Royaume, est en cours de déploiement. À son démarrage, le port disposera d'une capacité annuelle de 5 millions de conteneurs et de 35 millions de tonnes de vrac, avec un fort potentiel d'extension. Le projet prévoit également le développement de zones d'activités industrielles sur 700 hectares, déjà attractives pour des investisseurs internationaux, avec 20 mil-

liards de dirhams d'investissements privés confirmés. Au terme de la réunion, le Souverain a donné Ses Hautes Instructions pour garantir un démarrage optimal du projet, accélérer les programmes de formation, favoriser l'emploi des jeunes et veiller à un impact territorial équilibré au profit de l'ensemble des provinces concernées. ▶

### Médias

#### **Najib Salmi, pilier du journalisme sportif, s'éteint**

**N**ajib Salmi, de son vrai nom Larbi Hajjaj, journaliste emblématique des pages Sports du quotidien L'Opinion pendant plus de quarante ans, est décédé le 25 janvier 2025 à l'âge de 78 ans, des suites d'une longue maladie. Feu Salmi a débuté au journal du parti de l'Istiqlal en 1968 comme correcteur avant de devenir responsable des pages Sports. Auteur de la rubrique Les Points sur les i, il était reconnu pour sa rigueur, son humilité et son soutien aux jeunes journalistes. Cofondateur de l'Association Marocaine de la Presse Sportive, il en a été président de 1993 à 2009. Le défunt laisse l'image d'un professionnel engagé et d'un père attentionné. Ses funérailles ont eu lieu lundi 26 janvier au cimetière Chouhada à Rabat. ▶





## Côté BASSE-COUR



Beурgeois  
**GENTLEMAN**

# Les milliardaires haineux ne se cachent plus...

**E**n 2022, Musk est convoqué pour discuter de l'effet de son rachat de Twitter sur la liberté d'expression et les comportements agressifs et délictuels en ligne. Il déclare par la suite qu'il souhaite annuler le bannissement de l'ancien président américain, Donald Trump, du réseau social, jugeant qu'il s'agissait d'une « erreur ». Le lendemain, Musk publie le résultat du montage financier prévoyant un financement de 71 milliards de MAD – dirham marocains, notamment du prince saoudien Al Walid Ben Talal ainsi que du fonds souverain Qatar Holding entre autres. L'injection de capital lui permet de réduire son prêt bancaire personnel initial de moitié, le portant à 630 milliards de MAD et de réduire son apport en capital de 210 à un peu moins de 200 milliards MAD. Le 13 mai 2022, Musk déclare que l'accord passé avec X avait été suspendu car 5 % des utilisateurs actifs quotidiens de Twitter ne sont des êtres humains mais des spams et des bots. Cette déclaration fait rapidement chuter les actions de Twitter de plus de 10 %. Musk affirme qu'il reste décidé à acquérir le réseau social en publant un emoji « caca », suggérant que la communication relève du « bullshit ». Musk réitère que l'acquisition ne pourra pas franchir de nouvelle étape tant que Twitter ne pouvait pas prouver que les affirmations relatives aux spams et bots étaient fausses. Le même jour, Twitter affirme qu'il « appliquerait l'accord de fusion » quelles que soient les actions de Musk. Ce dernier déclare alors abandonner son projet de financer l'opération de rachat et s'engage à verser 62,5 milliards de MAD supplémentaires en financement par des actions. Le même jour



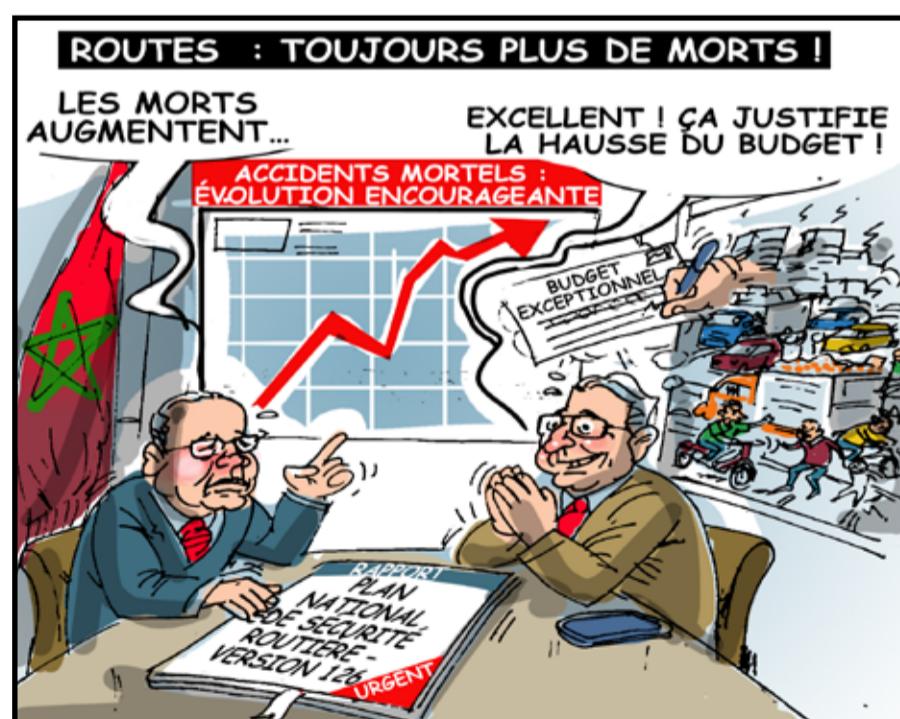
un investisseur de X, dépose un recours collectif contre Musk, alléguant du viol des lois sur les sociétés en Californie en manipulant le marché. Musk menace à nouveau de mettre fin à son accord avec Twitter en raison du refus de la société de communiquer les données de sa base d'utilisateurs. Le 8 juin 2022, le conseil d'administration de X se plie aux exigences de Musk, acceptant de

lui fournir un flux de données de tweets. Musk participe à une réunion générale une semaine plus tard pour répondre aux questions des employés de Twitter. Il y aborde sa vision de la politique de modération du contenu de Twitter, la liberté d'expression, les licenciements potentiels, le télétravail et « la nature cosmique de Twitter ». Musk exprime à cette occasion son souhait que Twitter atteigne un milliard d'utilisateurs actifs. Lors d'une conférence le 7 juillet, Twitter révèle que plus d'un million de comptes de spam étaient supprimés chaque jour et réaffirme qu'il demeure impossible de déterminer par des moyens externes le nombre exact de ces comptes, car cela impliquerait de révéler un ensemble de données privées sur les utilisateurs. Le même jour, le Washington Post indique que l'accord avec Musk était « en péril » en raison d'un ralentissement des discussions sur le financement. (À suivre)

**Beурgeois.Gentleman@gmail.com** Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web [www.lecanardlibere.com](http://www.lecanardlibere.com)

## *Sécurité routière* L'échec qui se planifie bien...

**C**'est dans le décor feutré des réunions officielles, où la langue de bois circule plus vite que les véhicules sur l'asphalte, que s'est tenue à Rabat une session du Comité permanent de la sécurité routière, présidée par le ministre du Transport et de la Logistique, Abdessamad Kayouh. Le contexte, a-t-on expliqué, est « particulièrement délicat ». Comprendre : les routes marocaines continuent de tuer à un rythme soutenu, mais parfaitement mesurable. Car les chiffres, eux, ne prennent aucun détour. Les statistiques provisoires des onze premiers mois de 2025 font état de 4 160 morts, soit une hausse de 25,7 % par rapport à la même période de 2024, et de 9 560 blessés graves, en augmentation de 13,5 %. Une hécatombe qualifiée avec pudeur d'« évolution ascendante », comme s'il s'agissait d'un indicateur de croissance ou d'un signal conjoncturel à analyser, plutôt que d'une tragédie nationale. Pourtant, loin de tout embarras, cette litanie de chiffres a été aussitôt requalifiée en « véritable opportunité ». Opportunité de corriger les dysfonctionnements, d'améliorer les performances nationales et, surtout, de relancer la machine stratégique. Comme si ces milliers de morts n'avaient été qu'une phase expérimentale, un test grandeur nature permettant d'affiner la planification. Entre l'évaluation de la Stratégie nationale de sécurité routière 2017–2026 et la préparation de celle couvrant la période 2026–2030, une continuité force l'admiration. Continuité des accidents. Continuité des bilans funestes. Continuité de la réunionnite. La nouvelle stratégie, elle, s'érige fièrement sur une série de « piliers solides



» : gouvernance miraculeusement renforcée, infrastructures soudainement plus sûres, usagers instantanément responsables, véhicules impeccablement contrôlés et interventions post-accident opportunément améliorées. Parole de Kayouh. Le tout soigneusement empilé dans un plan d'action ultra-détaillé, bardé d'indicateurs, d'échéances et de ressources théoriquement mobilisables, avec, cerise technocratique sur le gâteau, une plateforme numérique de suivi. La NARSA, éternellement « mobilisée », continue de perfectionner l'art du pilotage... surtout budgétaire. À coups de stratégies sans cesse réactualisées, de plans redessinés et de campagnes de sensibilisation aussi coûteuses qu'inefficaces, l'agence administre avec constance l'insécurité routière, tout en appelant les régions à « s'approprier » une vision qui, manifestement, n'a jamais réussi

si à s'imposer sur l'asphalte. Les comités régionaux sont érigés en leviers providentiels, la coordination intersectorielle en formule incantatoire. Sur le papier, tout semble rouler. Sur les routes, la mort, elle, rôde... Quant au citoyen, il reste la seule donnée stable de ce dispositif : une variable sacrificielle. Tantôt chiffre dans un tableau, tantôt silhouette anonyme dans une affiche de prévention, tantôt ligne dans un communiqué, avant de devenir — trop souvent — un nom gravé sur une pierre tombale, servant à alimenter le prochain bilan et justifier la prochaine enveloppe budgétaire. La sécurité routière reste une promesse sans cesse repoussée ; l'insécurité routière, elle, s'impose au quotidien, réelle, immédiate, implacable et surtout rigoureusement administrée. (À suivre)



## Le Maigret du CANARD



### Haine en ligne

# LE ROI REPREND LE CONTRÔLE DU JEU

**À l'ère du numérique, certains Instagrammeurs et « influenceurs » auto-proclamés transforment la visibilité en arme : insultes, racisme et polémiques fabriquées se propagent à une vitesse vertigineuse, fragilisant l'image du Maroc. Face à ces dérives, le message du Roi est intervenu comme un rappel clair et ferme : la haine en ligne ne prospérera pas et la réputation du pays, sur le continent comme dans le monde, reste intacte. Entre manipulation numérique et autorité morale, cette séquence illustre le rôle crucial d'un leadership capable de recadrer les excès et de préserver la dignité collective.**

#### AHMED ZOUBAÏR

**L**a vague de haine qui a déferlé sur les réseaux sociaux à la suite de la victoire troublante et mal digérée du Maroc face au Sénégal en finale de la CAN a mis au jour une face sombre et inquiétante de certains influenceurs et artistes. En s'attaquant aux Subsahariens, ces figures des réseaux se sont improvisées chantres d'un patriotisme de façade, aussi tapageur que creux, dont les conséquences sont lourdes pour l'image du Royaume.

Ces dérives en ligne entrent en contradiction frontale avec la réputation que le Maroc s'est patiemment forgée, fondée sur des valeurs de tolérance, de respect et d'hospitalité. Plus grave encore, ces appels à la haine et au repli identitaire risquent de saper des années d'efforts diplomatiques. Le Royaume de Mohammed VI a pourtant renoué avec profondeur et constance avec le continent africain, multiplié les partenariats stratégiques et engagé des investissements majeurs dans de nombreux secteurs au bénéfice d'une coopération Sud-Sud assumée.

Ceux qui ont contribué à amplifier la voix de ces faiseurs de buzz, en leur accordant une importance démesurée, mesurent aujourd'hui la gravité de leur légèreté. Car ces profils, dont le niveau vole souvent au ras des pâquerettes, ont largement dépassé leur rôle initial : celui de vendeurs de tout et de rien, vantant des produits qu'ils connaissent à peine en échange de cachets confortables. Grisés par leur audience, ces instagramers se sont crus autorisés à s'immiscer dans des débats politiques, diplomatiques et identitaires qui exigent pourtant rigueur, culture et sens des responsabilités.

Autant de qualités qui leur font visiblement défaut. C'est là que réside le véritable danger : suivis par des milliers de personnes, ils influencent, orientent et parfois conditionnent des esprits.

À l'ère du numérique, et dans un contexte de discrédit croissant de la parole publique et politique, une bonne partie de l'opinion publique non avisée se retrouve ainsi encadrée par des figures sans légitimité, ni compétence, ni autorité morale. Des voix bruyantes qui prétendent occuper la place des intellectuels et des personnalités éclairées, au risque d'appauvrir le débat et d'abîmer durablement le vivre-ensemble.

#### Instincts nationalistes

De fait, les discours de ces marchands d'ego trouvent un écho inquiétant auprès du citoyen lambda, convaincu souvent sans recul que les Subsahariens n'ont rien à faire au Maroc, qu'ils auraient abusé de l'hospitalité marocaine durant la CAN et fait preuve d'ingratitude. Cette perception, largement fantasmée, est le produit d'un récit simpliste et anxiogène savamment entretenu. C'est ainsi que ces mauvais influenceurs excitent et montent une frange intellectuellement fragile de la population (malheureusement majoritaire) contre les Subsahariens, en flattant des instincts nationalistes primaires. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur le comportement indigne et condamnable de quelques supporters sénégalais impliqués lors de la triste finale de la CAN dans des actes de violence en tribunes, érigent ces faits isolés en vérité absolue.

Alors que la déception sportive s'est transformée chez certains en un déferlement de haine en ligne, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a perçu le risque



**Le message royal s'est conclu par un rappel fondamental : le Maroc est et restera « un grand pays africain », fidèle à l'esprit de fraternité, de solidarité et de respect**

d'une telle dérive. Celui de laisser des voix irresponsables, amplifiées par les plateformes numériques, dicter leur loi à l'opinion publique et entraîner le pays sur une pente contraire à ses valeurs et à ses intérêts stratégiques. Cette récente affaire de haine sur les réseaux sociaux, attisée par des Instagrammeurs illégitimes mais « influenceurs » dans le pire sens du terme, illustre à quel point l'opinion publique peut être manipulée lorsqu'elle est laissée entre les mains de ceux qui ne cherchent qu'à se mettre en scène ou à provoquer le chaos. Ces « faiseurs de buzz » transforment les réseaux en tribune de colère, où la rancune, l'insulte et le racisme se propagent plus vite que l'information.

Le message du Roi apparaît ainsi comme une réponse ferme et nécessaire. Plus qu'une simple condamnation, il marque une mise au point : la haine et le dénigrement ne peuvent pas prospérer, surtout lorsqu'ils émanent de voix prétendument légitimes, mais en réalité dépourvues de toute responsabilité.

C'est un rappel puissant que la société, et particulièrement la jeunesse connectée, ne doit pas laisser son jugement être guidé par des manipulations numériques ou des ambitions personnelles démesurées.

Par son message pertinent et plein de sagesse, le Souverain a choisi la voie de l'apaisement, de la hauteur et de la fidélité aux principes fondateurs du

Maroc. Un recadrage clair, destiné autant à calmer les esprits qu'à remettre à leur juste place les chantres de l'intolérance dont les discours haineux et approximatifs pouvaient être exploités par les ennemis du Royaume pour jeter de l'huile sur le feu et fragiliser sa position sur le continent africain.

Au-delà de la volonté de calmer les esprits, le message royal est venu pour souligner l'importance d'une opinion publique éclairée, responsable et respectueuse, capable de résister aux

sirènes des provocateurs et de préserver la dignité collective. D'emblée, le Roi a rappelé que cette CAN, accueillie « avec ferveur par le Royaume du Maroc », fut une réussite collective majeure, saluée bien au-delà des frontières nationales. Il a exprimé Ses remerciements « à l'ensemble des composantes de la Nation » et félicité les citoyens marocains qui ont contribué à faire de cet événement « un succès historique, reconnu et salué de par le monde ».

Un message limpide : l'image du Maroc ne saurait être confisquée ni déformée par quelques débordements ou propos haineux diffusés en ligne.

Le message royal s'est conclu par un rappel fondamental : le Maroc est et restera « un grand pays africain », fidèle à l'esprit de fraternité, de solidarité et de respect qui a toujours guidé son rapport au continent. Conformément à la Vision éclairée du Souverain, le Royaume poursuivra son engagement en faveur d'une Afrique unie et prospère, par la coopération, le partage et le refus des divisions stériles.

Dans un contexte de tensions et d'émotions à vif, cette prise de parole royale a fait office de boussole. Elle a rappelé que le Maroc ne se définit ni par une défaite sportive ni par les cris des réseaux sociaux, mais par sa constance, sa dignité et son ancrage africain. ▶



## Le Maigret du CANARD



# FINALE CHAOTIQUE DE LA CAN **LA CAF JOUÉ AVEC LA VÉRITÉ...**

***En cherchant à clore la polémique née de la finale de la CAN, la CAF l'a relancée. A force de vouloir ménager toutes les sensibilités, elle a surtout sifflé à côté de l'objectivité des faits.***



**AHMED ZOUBAÏR**

Dans le dossier litigieux de la finale de la CAN ( Lions de l'Atlas contre ceux de la Teranga) dimanche 18 janvier à Rabat, remportée dans une confusion scandaleuse par le Sénégal, il fallait trancher, la Confédération Africaine de Football (CAF) l'a fait. Mais au lieu de sanctionner l'origine du chaos, l'instance de Motsepe a préféré l'arithmétique disciplinaire : un peu pour tout le monde, beaucoup de confusion et zéro clarté. Visiblement, la CAF a voulu montrer le sens de l'équité quitte à le faire au détriment des intérêts du Maroc. Résultat : punition pour les deux protagonistes, responsabilités diluées et une décision qui laisse perplexe. Une manière d'éviter de nommer clairement celui qui a mis le feu aux poudres. Ces sanctions disciplinaires (lire encadré) laissent un goût amer et soulèvent une question centrale : où est passée l'objectivité ? Au Maroc, la surprise a rapidement cédé la place à l'incompréhension, tant les sanctions infligées à la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) apparaissent déconnectées de la réalité des faits. Or, les images du désordre vues en

direct par des millions de spectateurs à travers le monde sont sans équivoque. Le chaos qui a marqué la fin de la rencontre a été déclenché par un acte d'une extrême gravité : la décision du sélectionneur sénégalais d'ordonner à ses joueurs de quitter la pelouse, en signe de protestation contre un penalty accordé dans le temps additionnel aux Lions de l'Atlas. Un geste inédit à ce niveau de compétition, contraire à toutes les règles sportives et à l'esprit du jeu, qui a mis en péril l'intégrité de la finale, destabilisé le camp adverse et porté atteinte à l'image du football africain.

Face à cet acte anti-sportif manifeste, la sélection nationale s'est retrouvée en position de victime, contrainte de gérer une situation de tension qu'elle n'a ni provoquée ni souhaitée. Pourtant, la CAF a choisi d'appliquer une logique disciplinaire qui place sur un pied d'égalité et l'auteur du désordre et ceux qui en ont subi les conséquences. En sanctionnant lourdement la FRMF, l'instance continentale donne le sentiment troublant de punir la réaction plutôt que l'action, l'effet plutôt que la cause. Cette démarche interroge d'autant plus qu'elle contredit le discours officiel de lutte contre l'antisportivité. Comment expliquer que



# Le Maigret du CANARD



Patrice Motsepe,  
président de la  
CAF.

des comportements aussi graves — abandon volontaire de la pelouse, pression collective sur l'arbitrage — ne soient pas traités comme des circonstances aggravantes absolues, mais dilués dans un ensemble de sanctions « équilibrées » au nom d'une neutralité de façade ? Pire encore, ces décisions viennent nourrir une confusion regrettable autour de l'influence qu'on prête à la FRMF et son président Maroc au sein de la CAF. En infligeant des sanctions au pays hôte, l'instance africaine croit sans doute couper court à ces accusations de passe-droit véhiculées par certains pays membres notamment l'Algérie. Mais ce faisant, la CAF accorde une autre injustice : celle d'une équidistance artificielle, où la recherche d'un faux équilibre l'emporte sur la lecture factuelle des événements. Les insinuations selon lesquelles le Maroc « ferait ce qu'il veut » à la CAF relayées à la veille du verdict de la CAF par le président de la Fédération sénégalaise, se trouvent clairement infirmées par les faits. S'il existait le moindre favoritisme, la FRMF n'aurait tout simplement pas été sanctionnée. Mais l'absence de favoritisme ne saurait justifier l'absence de discernement. En refusant d'assumer une lecture claire des responsabilités, la CAF envoie un signal négatif : celui d'une gouvernance hésitante, plus soucieuse de préserver des équilibres politiques que de défendre la vérité sportive. Une posture qui fragilise la crédibilité de l'institution et alimente le sentiment d'injustice, là où le football africain a besoin de clarté, de courage et d'autorité. Au final, cette affaire dépasse le simple cadre disciplinaire. Elle pose une question fondamentale : peut-on construire un football africain fort sans une CAF capable de trancher avec lucidité, même lorsque cela dérange ?

## Des sanctions... et beaucoup de questions

### Finale de la CAN 2025 : la CAF frappe fort après les incidents

**L**e Jury disciplinaire de la Confédération Africaine de Football (CAF) a rendu, dans la soirée du mercredi 28 janvier, ses décisions à la suite des incidents ayant émaillé la finale de la Coupe d'Afrique des Nations TotalEnergies Maroc 2025. Des sanctions sévères ont été prononcées à l'encontre de la Fédération Sénégalaise de Football (FSF), de la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF), ainsi que de plusieurs joueurs et officiels, pour des violations avérées du Code disciplinaire de la CAF.

#### Sanctions lourdes contre la Fédération sénégalaise

La FSF écope de plusieurs sanctions, tant sur le plan individuel que collectif. Le sélectionneur des Lions de la Teranga, Pape Bouna Thiaw, a été suspendu pour cinq matches officiels de la CAF et condamné à une amende de 100 000 dollars, pour comportement antisportif, atteinte aux principes de fair-play et à l'image du football africain. Deux joueurs sénégalais sont également sanctionnés : Iliman Cheikh Baroy Ndiaye et Ismaïla Sarr, suspendus chacun pour deux matches officiels pour comportement antisportif à l'encontre de l'arbitre. Sur le plan financier, la FSF devra s'acquitter de 615 000 dollars d'amendes. Elle est sanctionnée à hauteur de 300 000 dollars pour le comportement inapproprié de

ses supporters, 300 000 dollars supplémentaires pour les agissements antisportifs de ses joueurs et de son encadrement technique, ainsi qu'une amende de 15 000 dollars pour faute disciplinaire de l'équipe nationale, cinq joueurs ayant été avertis au cours de la rencontre.

#### Suspensions et amendes pour la FRMF

Côté marocain, le Jury disciplinaire a également sévi. Achraf Hakimi a écopé d'une suspension de deux matches officiels de la CAF, dont un avec sursis pendant un an, pour comportement antisportif. Ismaïl Saïbari a, pour sa part, été suspendu pour trois matches officiels, assortis d'une amende de 100 000 dollars.

La FRMF a également été sanctionnée financièrement. Une amende de 200 000 dollars a été infligée pour le comportement inapproprié des ramasseurs de balles, tandis qu'une sanction de 100 000 dollars vise l'envahissement de la zone d'examen de la VAR par des joueurs et des membres de l'encadrement technique, entravant le travail de l'arbitre, en violation des articles 82 et 83 du Code disciplinaire de la CAF. Enfin, une amende de 15 000 dollars a été prononcée pour l'utilisation de lasers par des supporters marocains.

#### Réclamation rejetée

Par ailleurs, le Jury disciplinaire de la CAF a rejeté la réclamation déposée par la FRMF, qui dénonçait de supposées violations du règlement de la Coupe d'Afrique des Nations par la Fédération sénégalaise, notamment au regard des articles 82 et 84, en lien avec la finale de l'édition 2025.

**ABDELLAH CHANKOU**

## LE SÉNÉGAL S'EN SORT BIEN...

**U**n simple survol des sanctions prononcées par la Confédération Africaine de Football (CAF) impose ce constat : le Sénégal s'en sort plutôt bien. Malgré un épisode de fin de match marqué par un geste d'une gravité rare-l'ordre donné par le sélectionneur sénégalais à ses joueurs de quitter la pelouse et l'arrêt du match pendant un peu plus de 10 minutes -l'impact disciplinaire réel reste, à bien des égards, limité. Certes, les suspensions individuelles et les amendes infligées à la Fédération sénégalaise de Football sont lourdes sur le papier. Mais aucune sanction sportive majeure n'a été prise : ni remise en cause du résultat, ni mesure exemplaire à la hauteur d'un acte qui a frôlé la rupture de l'ordre sportif. Un précédent dangereux, tant ce type de comportement aurait pu entraîner des conséquences autrement plus sévères dans d'autres contextes. En diluant les responsabilités dans une logique de sanctions croisées, la CAF a paradoxalement atténué la portée des fautes initiales. Le geste fondateur du désordre - la contestation collective et organisée de l'arbitrage - s'est retrouvé noyé dans un ensemble de manquements secondaires, donnant l'impression que tout se vaut et que tout se sanctionne de la même manière. Résultat : le Sénégal, pourtant à l'origine de cet imbroglio qui a favorisé les Lions de la Teranga, quitte ce dossier sans véritable stigmate sportif. Pire, la lecture disciplinaire retenue permet presque de renvoyer les deux camps dos à dos, comme si les faits relevaient d'une simple confusion générale et non d'une transgression manifeste des règles du jeu. En cherchant à afficher une neutralité de façade, la CAF a finalement produit l'effet inverse : celui d'un message brouillé, où la responsabilité se dilue dans des sanctions pour l'agresseur et la victime et où l'auteur principal du désordre bénéficie, de facto, d'un traitement plus clément que la gravité des actes ne l'aurait justifié.

Au terme de cette séquence, une certitude demeure : le Sénégal sort de ce tumulte organisé sans payer le prix sportif de l'acte commis, tandis que le débat sur l'objectivité et la cohérence de la décision disciplinaire reste, lui, pleinement ouvert.



## Le Maigret du CANARD



Le coach sénégalais renvoyant ses joueurs dans les vestiaires...

# CAN 2025 Le Maroc, la CAF et le complot prêt-à-jouer

**Avant même le coup d'envoi, le scénario semblait écrit. Dans le récit livré après coup par la Fédération sénégalaise de football, la finale de la CAN ne se serait pas jouée uniquement sur la pelouse, mais dans les hôtels, les couloirs de la CAF et les arrière-salles d'un complot soigneusement préparé.**

**AHMED ZOUBAÏR**

**A** force de soupçons, de drame et de tension fabriquée et de procès d'intention, le football a cédé la place à une fiction commode, où le Maroc endosse le rôle du marionnettiste idéal et où les faits peinent à exister.

Il fallait bien un coupable. Et tant qu'à faire, autant choisir le plus pratique : le Maroc. Selon Abdoulaye Fall, président de la Fédération sénégalaise de football (FSF), le Royaume ne se contenterait plus d'organiser la CAN : il tirerait aussi toutes les ficelles, contrôlerait la CAF, surveillerait les équipes adverses et, accessoirement, déciderait de l'issue des finales. Rien

que ça. S'exprimant lors d'un rassemblement festif, Abdoulaye Fall a donc livré sa version des faits : une litanie de griefs soigneusement alignés pour accréditer l'idée d'un Sénégal persécuté avant même d'entrer sur le terrain. Sécurité « défaillante », hôtels inadaptés, terrains suspects, billets comptés : tout y passe, jusqu'à cette révélation presque comique selon laquelle la FSF préparait son communiqué de protestation... avant même la qualification pour la finale. Prévoir l'indignation avant le match : un sens de l'anticipation qui force le respect. Pour un complot sur mesure, prêt à l'emploi... Ainsi apprend-on que le Sénégal aurait refusé un hôtel jugé trop bruyant pour une équipe « de ce niveau ». Détail gênant : durant

toute la compétition, les Lions de la Teranga ont été logés dans l'un des hôtels les plus luxueux du pays, le Fairmont Tazi Palace de Tanger, et ont disputé l'ensemble de leurs matches dans des conditions validées et saluées par la CAF. Mais qu'importe les faits quand le narratif exige un mélodrame soigneusement scénarisé et un feuilleton victime écrit à l'avance. Même logique pour les terrains d'entraînement. Le Complexe Mohammed VI, unanimement reconnu comme l'un des plus modernes au monde, devient soudain un lieu suspect, presque hostile : trop parfait, trop visible, trop marocain. S'y entraîner reviendrait, selon Fall, à livrer tous ses secrets à un Maroc omniscient, capable d'espionner le moindre atelier

tactique. On croyait assister à une CAN, on découvre un thriller géofootbalistique ! Vient ensuite l'épisode de l'arrivée à Rabat, décrite

comme un chaos sécuritaire. Problème : aucun incident n'a été signalé, malgré un dispositif impliquant police, forces auxiliaires et véhicules dédiés. Le chaos, ici, n'a existé que dans le discours. On peut critiquer une organisation ; fabriquer un désordre imaginaire relève d'un autre exercice. Le cœur du récit se situe toutefois dans les coulisses, là où Abdoulaye Fall affirme avoir compris que « le Maroc contrôlait tout ». Rencontre avec Fouzi Lekjaa, discussions avec le secrétaire général de la CAF, coups de fil tardifs : la machine du complot s'emballe... avant de se gripper. Car de son propre aveu, dès que les doléances ont été exprimées, tout a été réglé : sécurité renforcée, terrain d'entraînement choisi librement, billets supplémentaires accordés. Bref, une gestion classique, rapide et efficace. Mais là

annexes, quotas de billets — ils relèvent d'une stricte application des règlements de la CAF. Rien d'exceptionnel, sinon l'effort déployé pour y voir la main invisible de Rabat. Restait donc l'ultime refuge : l'arbitrage. Annoncé tardivement, contesté par avance, récusé pendant le match. Une obsession qui, loin d'apaiser les esprits, a contaminé la finale elle-même : tensions sur le terrain, débordements en tribunes, interruption inédite. Une soirée qui aurait dû célébrer le football africain, mais qui s'est transformée en foire aux soupçons.

### Bouc émissaire

Et Abdoulaye Fall de conclure par la théorie finale : le Maroc « tient la CAF », personne n'ose lui résister, tout serait décidé à l'avance. Une thèse commode, surtout au moment précis où la commission disciplinaire de la CAF s'apprête à examiner d'éventuelles sanctions. Transformer une victoire très contestée en combat politique, diaboliser l'adversaire pour mieux se dédouaner : la manœuvre est transparente. Le risque, pourtant, est réel. À force de crier au complot, de désigner un bouc émissaire et d'instrumentaliser les instances, le Sénégal et son président pourraient surtout fragiliser leur propre position. Car à la CAF, comme ailleurs, les procès d'intention pèsent rarement plus lourd que les faits. Et dans cette affaire, les faits restent au centre du jeu malgré toutes les tentatives de les dribbler... ▶

### Incidents en finale de la CAN

### Le verdict de la CAF imminent

**R**éunie mardi 27 janvier pour examiner les incidents survenus lors de la finale de la CAN 2025 entre le Maroc et le Sénégal, la Commission de discipline de la Confédération africaine de football a clos les auditions et mis l'affaire en délibéré. La décision est attendue dans un délai de 48 heures.

Dans un communiqué, la Fédération sénégalaise de football (FSF) a confirmé avoir comparu devant le Jury disciplinaire de la CAF, représentée par son secrétaire général, Abdoulaye Sow. Le sélectionneur Pape Bouna Thiaw ainsi que les joueurs Ismaïla Sarr et Iliman Ndiaye ont également été entendus et ont présenté leurs moyens de défense.

Conformément au calendrier fixé par la présidente du Jury disciplinaire, le verdict final devrait être rendu dans les deux jours suivant l'audience.



## Le Maigret du CANARD



### ***Education*** La Fondation Banque Populaire mise sur le solaire pour améliorer le quotidien des élèves

**L**a Fondation Banque Populaire vient d'achever l'équipement de neuf Dour Tollab en chauffe-eaux solaires dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, confirmant ainsi son engagement durable en faveur de l'amélioration des conditions d'hébergement des élèves issus de milieux défavorisés.

Dernière réalisation en date : Dar Taliba Ouled Nouel, située à Khenichet, dans la province de Sidi Kacem, a bénéficié de l'installation complète de chauffe-eaux solaires, offrant aux pensionnaires un meilleur confort, notamment durant les périodes de froid.

Cette action s'inscrit dans un programme structurant lancé en 2018 par la Fondation Banque Populaire, visant à équiper progressivement les Dour Tollab à l'échelle nationale de solutions énergétiques durables. Entre 2018 et 2024, ce programme a permis l'équipement de 36 établissements, améliorant le quotidien de 3 025 pensionnaires.

En 2025, la Fondation a franchi un nouveau cap en élargissant son action à neuf établissements supplémentaires répartis entre les provinces de Sidi Kacem, Khémisset et Kénitra. Cette nouvelle phase a bénéficié à 522 élèves, portant à 45 le nombre total de Dour Tollab équipés depuis le lancement de l'initiative.

À travers ce programme, la Fondation Banque Populaire réaffirme sa volonté d'agir concrètement pour l'égalité des chances, la promotion de l'éducation et la lutte contre l'abandon scolaire. En investissant dans des solutions durables et à fort impact social, elle contribue à créer un environnement plus digne, inclusif et favorable à la réussite scolaire des générations futures. ▶



SOUS L'ÉGIDE DU  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION

**SPORTECH  
SUMMIT**  
BY MDJS  
3<sup>ème</sup> édition



21 janvier 2026 | INSMAC, Rabat

#### Partenaires institutionnels



#### Partenaires officiels



#### Partenaires Ecosystème



#### Partenaires médias





## Le Maigret du CANARD



Très chère sardine

# LES VRAIES RAISONS DE LA FLAMBÉE

**Poisson du peuple par excellence, la sardine a discrètement changé de catégorie. À l'approche du Ramadan, elle se fait rare et chère. En cause, une fièvre exportatrice qui vide les étals et interroge une fois de plus les priorités d'un modèle économique de plus en plus prédateur...**

**LAILA LAMRANI**

**A** la veille du Ramadan, nouveau coup dur pour le pouvoir d'achat : la sardine a décidé de prendre le large. Sur les étals, elle se fait rare, capricieuse et surtout hors de prix. Résultat : le kilo flirte depuis quelques jours avec les 30 à 40 dirhams, laissant les consommateurs partagés entre stupeur, colère... et nostalgie d'un poisson populaire très prisé. Transformée en farine de poisson, faisant tourner à plein régime les usines de conserve, la sardine n'a jamais été aussi recherchée, ni introuvable, comme si ce pélagique avait soudain obtenu un visa pour la catégorie « produit premium ».

D'aucuns invoquent le repos biologique, en vigueur jusqu'à la mi-février, pour expliquer l'envolée de son prix. Une explication commode, presque lyrique : le poisson se repose, le consommateur trinque... Sauf que la réalité relève moins de la durabilité que de la rapacité...

En effet, la vraie explication flotte ailleurs et elle est du genre à faire des vagues. Le 5 janvier 2026, devant les députés, la secrétaire d'Etat chargée de la Pêche maritime, Zakia Driouich, a annoncé sans rougir que le gouvernement envisageait de suspendre les exportations de sardines congelées pour une durée d'un an à compter

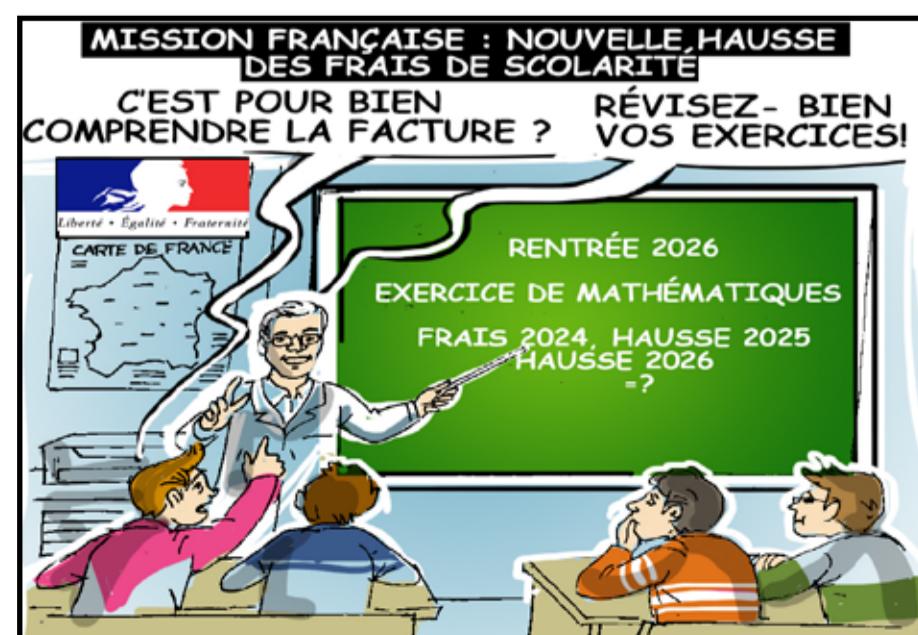


**Zakia Driouich, madame pêche au gouvernement.**

du 1er février! Vous avez bien lu : on exporte maintenant la sardine aussi avec la bénédiction gouvernementale! Mais de qui se moque Mme Driouich ? Les prédateurs des mers n'ont-ils pas honte ? Ne sont-ils pas assez rassasiés pour convoiter également le petit pélagique et en faire un produit exportable hautement juteux ? Non contents de pomper les fonds marins et de vendre à prix d'or les poissons blancs, crustacés et autre poulpe, les voilà qui jettent maintenant leur dévolu sur la sardine, symbole de l'assiette abordable. La pitance du pauvre. Comble de la voracité ! Le gouvernement Akhannouch était pourtant censé encourager la population à consommer la sardine, riche en protéines et alliée précieuse face aux viandes rouges toujours aussi onéreuses et voilà qu'au lieu de la rendre accessible, il a distribué des licences d'export comme des friandises ! Résultat : le poisson du peuple devient un produit de luxe expédié en classe affairisme vers les marchés étrangers ! Résultat : les Marocains se retrouvent privés de protéines essentielles... riches en frustration. Frustration des ménages démunis qui comptent sur la sardine comme substitut pour nourrir leurs enfants. Un grand bravo pour ce nouveau trophée de l'export ! Mais c'est

Uni, l'Afrique subsaharienne et les pays arabes qui sont servis en priorité. Les étals locaux, eux, se contentent des restes... quand il en reste. Avec des prix en surchauffe. Pour un pays qui se veut agricole et doté de deux façades maritimes totalisant 3 500 kilomètres, il y a de quoi se demander comment l'abondance se transforme en rareté organisée qui met le feu à la lè panier de la ménagère. La question qui fâche se pose d'emblée : pourquoi le gouvernement reste-t-il spectateur ? Pourquoi aucune régulation sérieuse n'est mise en place pour garantir l'approvisionnement normal du marché national en denrées alimentaires du cru et maintenir des prix raisonnables pour le commun des citoyens ?

Faut-il rappeler que la sécurité alimentaire commence par l'assiette locale, et non par les devises engrangées à l'export ? À vouloir exporter tout ce qui rapporte et privilégiera au passage des intérêts des lobbys au détriment des droits de la collectivité, on appauvrit le citoyen dont l'accès à la ressource de son propre pays devient optionnelle ! Le basculement ces dernières années du Maroc vers la vie chère, alors qu'il cultivait jadis la réputation d'un pays abordable, n'est pas une simple dérive conjoncturelle. Inutile de chercher à noyer le poisson, c'est le signe que le modèle entier a perdu la boussole, la décence et le sens de l'intérêt général... ▶





## Le Maigret du CANARD



# RNI Une succession sous le signe du flou et de la confusion

**Le choix de la candidature unique et le profil du successeur interrogent jusque dans les rangs du parti.**

Réuni le 28 janvier, le bureau politique du Rassemblement national des indépendants (RNI) a validé la candidature de Mohamed Chaouki, chef du groupe parlementaire à la Chambre des représentants, à la présidence du parti, en vue du congrès extraordinaire prévu le 7 février prochain à El Jadida. Une décision prise à la clôture du délai légal de dépôt des candidatures et qui n'a pas manqué de surprendre.

Selon le communiqué officiel du parti, une seule candidature a été enregistrée conformément aux statuts et au règlement intérieur : celle de Mohamed Chaouki. Après examen de son dossier, le bureau politique l'a transmis au congrès extraordinaire pour validation. Sur le plan procédural, rien à redire. Sur le plan politique, en revanche, la situation soulève de nombreuses interrogations.

L'absence totale de concurrence apparaît en décalage avec l'esprit démocratique et la culture de débat et de compétition qu'un

parti locomotive du gouvernement est censé revendiquer. Plus surprenant encore, jusqu'à la veille de la réunion du Bureau politique, aucun candidat ne s'est manifesté. Juste des rumeurs qui ont circulé ces derniers jours sur de potentiels successeurs, notamment les ministres Mustapha Baitas et Nadia Fettah Alaoui.

Le choix d'un candidat unique intrigue d'autant plus que Mohamed Chaouki, bien que chef du groupe parlementaire du parti à la première Chambre, demeure largement méconnu du grand public et même de larges franges de la scène politique. Cette discréetion contraste avec le poids et l'histoire du RNI, longtemps porté au niveau de la présidence par des figures politiques connues.

Pourquoi des cadres historiques, à l'image de Mohamed Aoujar — que certaines rumeurs annonçaient candidat le jour même de la réunion du BP — ont-ils renoncé à la dernière minute ? S'agit-il d'un retrait volontaire, d'un consensus imposé ou d'un signal révélateur de tensions internes larvées ? En tout cas, cette candidature unique, tout comme son titulaire, vient accentuer la confusion née de la décision, pour le moins troublante, d'Aziz Akhannouch de passer la main à la tête du RNI alors que les élections législatives sont prévues en septembre prochain. Un choix politique difficile à décrypter, qui a intrigué, voire désorienté, jusque dans le cercle des plus proches du chef du gouvernement. En se retirant à un moment aussi crucial,



**Mohamed Chaouki, le futur patron du RNI.**

Aziz Akhannouch a ouvert une séquence d'incertitude interne, aujourd'hui renforcée par l'absence de véritable compétition pour sa succession. Loin de clarifier la transition, la désignation d'un candidat unique qui plus est xxxsemble nourrir davantage les interrogations sur la cohérence de la stratégie adoptée par le parti et sur sa capacité à aborder les prochaines échéances dans un climat de confiance et de mobilisation.

«Au-delà du congrès lui-même, cette candidature unique portée par un profil peu connu pose une question plus large sur l'avenir du RNI. Faut-il y voir les prémisses d'une banalisation du parti, voire d'un rétrécissement de son influence politique, alors qu'il s'est imposé ces dernières années comme un acteur central de majorité gouvernementale ? Ou s'agit-il simplement d'une transition maîtrisée, mais encore mal

expliquée ?», s'interroge un observateur politique qui a requis l'anonymat. Dans un contexte politique marqué par l'exigence de lisibilité, de leadership assumé et de débats internes ouverts, cette succession sans émulation apparaît comme un pari risqué. Elle alimente le sentiment d'un processus fermé, mal expliqué, et en décalage avec les attentes d'une base militante appelée, dans quelques mois, à défendre le bilan du gouvernement et le projet du parti devant les électeurs dans un contexte qui s'annonce compliqué pour les candidats rniistes. Plus que jamais, le congrès extraordinaire du 7 février a les allures d'un rendez-vous décisif : non seulement pour entériner un nom, mais surtout pour lever les zones d'ombre entourant une transition qui, à ce stade, semble davantage susciter le doute que l'adhésion. ▶

## Marché des capitaux L'AMMC passe à l'offensive en 2026

**S**'appuyant sur la forte dynamique enregistrée par le marché des capitaux marocain en 2025, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a présenté, le 27 janvier 2026 à Rabat, ses priorités d'actions pour l'année 2026. Celles-ci visent à renforcer la contribution du marché au financement de l'économie nationale, à préserver sa résilience et à accompagner les grandes transitions en cours. Déclinées selon les cinq axes du plan stratégique 2024-2028, les priorités 2026 traduisent une vision centrale : faire du marché des capitaux un levier efficient, accessible et tourné vers l'avenir, au service de l'épargne, de la compétitivité et de l'économie réelle. Sur le plan opérationnel, l'AMMC entend poursuivre le développement du financement par le marché, soutenir la dynamique boursière et accompagner les enjeux liés à l'innovation financière et à la durabilité. L'Autorité met également l'accent sur la finance durable, le soutien aux nouvelles solutions de financement, l'inclusion financière et le renforcement de la coopération régionale. L'éducation financière constitue un autre pilier majeur de l'action 2026, avec



**Tarik Senhaji, DG de l'AMMC.**

l'élargissement des actions de sensibilisation et le renforcement de l'habilitation des professionnels, afin de mieux mobiliser l'épargne et protéger les investisseurs. En matière de supervision, l'AMMC prévoit d'adapter son dispositif à l'évolution du marché, en consolidant l'approche par les risques, en renforçant l'intégrité du marché, en intensifiant la lutte contre le blanchiment

de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), et en élargissant son périmètre de supervision. En parallèle, l'Autorité poursuit la modernisation de son organisation interne, notamment à travers la digitalisation, l'intégration de l'intelligence artificielle, le renforcement des compétences et la démarche RSE. Ces orientations s'inscrivent dans la continuité d'une année 2025 marquée par des performances remarquables du marché des capitaux. Les émissions obligataires ont plus que doublé, les levées sur le marché actions ont progressé de près de 70 %, portées par trois introductions en bourse totalisant 6 milliards de dirhams, tandis que les souscriptions nettes en OPCVM ont atteint 84,8 milliards de dirhams. Le marché de la titrisation a également connu une forte expansion, avec 15,5 milliards de dirhams levés. Du côté des réalisations institutionnelles, l'AMMC a notamment renforcé le cadre réglementaire de la gestion d'actifs, encadré le marché à terme, accompagné les fintechs, intensifié les contrôles et la surveillance des abus de marché, tout en poursuivant sa transformation digitale et le renforcement de la cybersécurité. ▶



## Le Maigret du CANARD



***Le CDS fête son 15e anniversaire***

# 15 ans d'engagement citoyen au service du Maroc



**Le président du CDS, Mohamed Benamour lors d'une conférence de l'institution.**

**Ce samedi 31 janvier 2026, dans le mythique palace Tour Hassan à Rabat, le Conseil du Développement et de la Solidarité (CDS) fondé par Mohamed Benamour célèbre son 15e anniversaire, un moment fort de partage, d'échange et de convivialité.**

### ABDELLAH CHANKOU

**A**u-delà de la symbolique, le 15 e anniversaire du CDS consacre un parcours marqué par la fidélité aux valeurs d'engagement, de solidarité et de patriotisme, et confirme le rôle du CDS comme partenaire crédible des aspirations nationales au progrès et à l'égalité des chances. Porté par l'engagement patriotique de son président, le CDS s'est imposé, depuis plus de quinze ans, comme un espace de réflexion de haute facture. À travers des débats exigeants et la mobilisation d'experts marocains et étrangers, il a contribué activement à éclairer les décisions stratégiques du

Royaume, un engagement constant au service du développement national qui mérite aujourd'hui d'être salué et célébré. L'expérience du CDS rappelle une évidence : le progrès durable se construit aussi et surtout par la réflexion collective, l'action citoyenne et la conviction que le débat éclairé et expert reste l'un des meilleurs leviers de décision.

Dans ce contexte de tous les défis, le CDS agit comme un think tank qui fait figure de référence. Depuis sa création en 2009, l'institution a toujours été au rendez-vous des grands débats nationaux, en initiant et en organisant des rencontres de réflexion autour de thématiques à forte portée stratégique : développement territorial, énergies propres, cohésion sociale, gouvernance, inclusion, innovation ou encore prospective économique.

Les séminaires organisés par le CDS se distinguent par leur capacité à rassembler des profils variés - experts, universitaires, acteurs associatifs, décideurs et citoyens engagés - autour d'un même objectif : contribuer utilement à la réflexion nationale et apporter des éléments de réponse concrets susceptibles d'éclairer les choix stratégiques du pays.

En réunissant des compétences marocaines et étrangères autour de problématiques concrètes, le CDS assume pleinement son rôle de force de proposition et de passerelle entre la réflexion acadé-

mique et l'action publique. Les conclusions issues de ces séminaires constituent autant de contributions utiles pour éclairer les prises de décision, améliorer la gouvernance et accompagner les chantiers stratégiques du Royaume.

Loin des discours convenus et des postures esthétiques, les intervenants apportent leur expérience de terrain et la diversité des regards. Ils confrontent leurs analyses dans un climat d'écoute et d'exigence.

Cette constance dans l'action et la réflexion traduit avant tout une vision patriotique désintéressée, portée par le président du CDS Mohamed Benamour. En homme de terrain et de dossiers, fin connaisseur des réalités du pays, il est

convaincu que le développement du Maroc passe aussi par la qualité du débat, la confrontation des idées et l'éclairage des décisions publiques. Atout supplémentaire et non des moindres, Mohamed Benamour, professionnel reconnu de l'hôtellerie haut de gamme, cultive un sens de l'accueil à la hauteur de l'institution qu'il dirige. Dans son palace de Rabat, un cadre magnifique relevant de l'hôtellerie d'excellence, où le sens du détail et l'art de recevoir s'imposent naturellement, les hôtes sont accueillis par le maître de céans avec une élégance sans ostentation et une attention de chaque instant. Un art de recevoir qui favorise la convivialité dans un climat feutré, nourri par la sérénité et la confiance. ▶

**Chic optique**

**L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE REGARD**

**DES PRIX TENDRES À VOUS CHATOUILLER LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER  
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysen - Casablanca • Tél : 05 22 82 80 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • [www.chicoptique.ma](http://www.chicoptique.ma)



## Le Maigret du CANARD



### Conseil d'administration de l'ONMT

# L'office clôture 2025 en beauté et trace une trajectoire ambitieuse pour 2026

**LAILA LAMRANI**

**L**'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) entame l'année 2026 sous le signe de la confiance. Réuni le mardi 27 janvier 2026, son Conseil d'Administration a dressé le bilan d'un exercice 2025 exceptionnel et validé les grandes orientations stratégiques ainsi que le projet de budget pour l'année à venir, dans un contexte de forte dynamique du secteur touristique national. Présidée par la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, Fatim-Zahra Ammor, cette réunion a mis en lumière des performances qui dépassent les tendances mondiales et confirment la solidité structurelle du tourisme marocain. Dans son allocution d'ouverture, la ministre a insisté sur le caractère durable de cette dynamique : « Ce que nous observons aujourd'hui dans le tourisme n'est pas circonstanciel, mais structurel. Depuis 2021, et sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, des décisions fortes ont été prises à des moments décisifs. La feuille de route 2023-2026 en est l'illustration concrète. Notre ambition est de bâtir un tourisme performant, durable et bénéfique à l'ensemble des Marocains, dans toutes les régions, urbaines comme rurales. »

#### **Des indicateurs en forte progression**

L'année 2025 marque un tournant pour la destination Maroc. Près de 20 millions de touristes ont été accueillis, soit une progression de 14 % par rapport à 2024.

Les recettes touristiques ont atteint 124 milliards de dirhams à fin novembre, en hausse de 19 %, tandis que les nuitées globales ont progressé de 9 %. Des résultats qui confirment l'efficacité des actions menées par l'ONMT dans le cadre de la feuille de route 2023-2026 et renforcent la position du Royaume parmi les destinations les plus compétitives de la région.

#### **La connectivité aérienne comme levier stratégique**

Cette dynamique a été largement soutenue par le renforcement de la connectivité aérienne. En 2025, la capacité a progressé de 12 %, pour dépasser les 12 millions de sièges. L'ouverture de nouvelles lignes long-courrier, notamment Atlanta-Marrakech, la création de bases aériennes au Maroc et le développement de partenariats avec des compagnies internationales ont contribué à améliorer significativement l'accessibilité du Royaume.

#### **Un marketing touristique modernisé et orienté data**

Le Conseil d'Administration a également salué la montée en puissance du nouveau dispositif de marketing touristique, fondé sur une approche digitale et data-driven. Le programme « World Class Marketing », combinant campagnes multicanales, marketing d'influence et contenus à forte valeur ajoutée, a permis de renforcer la visibilité et la notoriété de la destination Maroc. Cette stratégie s'est traduite par des activations ciblées en lien avec de grands événements culturels, sportifs et insti-



**Le ministre du Tourisme Fatim-Zahra Annmor et le DG de l'ONMT Achraf Fayda.**

tutionnels accompagnés par l'ONMT. La campagne « Maroc, Terre de Football », déployée à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations, a illustré l'efficacité de cette approche intégrée au service de l'attractivité des territoires.

#### **Cap sur 2030**

Au terme des travaux, le Conseil d'Administration a validé le Plan d'Actions 2026 ainsi que le projet de budget associé. Ces orientations s'inscrivent dans l'objectif d'atteindre 26 millions de touristes à l'horizon 2030, d'accélérer la digitalisa-

tion, d'intégrer l'intelligence artificielle et de promouvoir une croissance touristique responsable, durable et créatrice de valeur. Le rapport d'activité et le bilan financier de l'ONMT pour l'exercice écoulé ont également été approuvés à l'unanimité, de même que les projets structurants inscrits dans la feuille de route du secteur. Fort de ces résultats et de cette vision stratégique, l'ONMT aborde 2026 avec ambition, déterminé à transformer la performance touristique en un moteur durable d'attractivité, de développement territorial et de rayonnement international pour le Maroc. ▶

## Accusations en ligne Mohamed Mehdi Bensaïd dément et saisit la justice

**D**ans un communiqué publié mercredi 28 janvier, le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaïd, a catégoriquement démenti les accusations « fausses et diffamatoires » récemment relayées par un site web et sur les réseaux sociaux, les qualifiant de « graves et inédites » et liées à une affaire en cours devant la justice, en l'occurrence celle de « l'Escobar du Sahara ». Le ministre affirme que ces allégations portent atteinte à sa personne, à sa famille et à ses fonctions, dénonçant une « campagne de dénigrement méthodique » dépassant les limites du débat public. Tout en réaffirmant son attachement à la liberté d'expression et à la critique constructive, il estime que les faits qui lui sont reprochés visent uniquement à nuire à sa réputation. Mohamed Mehdi Bensaïd annonce avoir saisi la justice et engagé toutes les procédures légales contre les auteurs et diffuseurs de ces informations, précisant que son action vise la réhabilitation morale et un dédommagement symbolique. Il assure enfin que ces tentatives de « déstabilisation » n'affecteront pas son engagement dans ses missions gouvernementales et dans les grands chantiers de son département. ▶



**Le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaïd.**



## Le Maigret du CANARD



Un Conseil de la paix et des questions.

### Géopolitique

# TRUMP INVENTE SA PROPRE VISION DE LA PAIX

**AHMED ZOUBAÏR**

**L**e 22 janvier à Davos, le Maroc a signé la Charte constitutive du « Conseil de Paix », une initiative portée par Donald Trump, présentée comme un nouvel outil de gestion des conflits internationaux. Seul pays africain à y adhérer, le Royaume inscrit ce choix dans la continuité de sa diplomatie et de son positionnement comme acteur de stabilité, sous l'impulsion du Roi Mohammed VI.

Derrière l'habillage consensuel, ce Conseil apparaît toutefois comme une structure politique parallèle, conçue

en marge et souvent au mépris des mécanismes onusiens traditionnels. Club restreint, non universel, aux décisions non contraignantes, il assume une logique de contournement de l'ONU au profit d'un pilotage direct par Washington et ses alliés, sous couvert de pragmatisme et d'« efficacité ». Officiellement, l'initiative s'inscrit dans la dynamique internationale en faveur d'un règlement du conflit israélo-palestinien, relancée notamment par la Déclaration de New York et les appels à un cessez-le-feu à Gaza. Mais la Charte du Conseil reste volontairement floue, sans référence explicite à Gaza, alors même que son mandat est censé s'y limiter, conformément à une résolution du Conseil de sécurité.

Dès lors, ce « Conseil de Paix » ne pourra revendiquer la moindre crédibilité, ni relever le pari qu'il affiche que s'il rompt avec l'ambiguïté et s'attaque à la racine du conflit : l'occupation israélienne et le refus persistant par le colonisateur d'une solution politique juste. Son efficacité ne se mesurera ni au nombre de réunions ni aux professions de foi mais à sa capacité réelle à imposer une solution à deux États, conforme au droit international, garantissant aux Palestiniens un État viable et la possibilité de vivre enfin sur leur terre en hommes libres. Faute de quoi, ce Conseil ne sera qu'un instrument de plus, un machin trumperien inopérant dont la seule réussite est de piétiner l'ONU sans mettre fin à la tragédie qu'il prétend vouloir régler. En définitive, le « Conseil de Paix » ne sera ni jugé sur ses intentions ni sur ses communiqués, mais sur un seul acte décisif : contraindre Israël à mettre fin à l'occupation et à accepter la solution à deux États. Tout le reste, réunions, chartes et cercles fermés, ne serait alors qu'un exercice de contournement de l'ONU de plus, incapable d'offrir aux Palestiniens autre chose que des promesses pendant que la colonisation, elle, continue. Ce scepticisme est d'ailleurs largement partagé sur la scène internationale. À l'exception notable de la Hongrie, fidèle à ses alignements politiques assumés sur le poutinisme et le trumpisme à la fois, la majorité des pays européens à l'image de l'Espagne et de la France, ont choisi de boycotter le Conseil de

Paix, refusant de s'associer à une initiative perçue comme un dispositif parallèle affaiblissant le multilatéralisme onusien. Du côté africain, le désengagement est encore plus net : aucune grande puissance continentale, hormis le Maroc, n'a rejoint le Conseil, traduisant une méfiance profonde face à un mécanisme jugé opaque, déséquilibré et peu soucieux des priorités africaines. Ce boycott silencieux mais massif souligne une réalité simple : sans légitimité internationale large, sans ancrage clair dans le droit international et sans volonté réelle d'imposer une paix juste, ce Conseil peine à convaincre au-delà de son cercle restreint des anciens et nouveaux alliés de l'Amérique de Trump.

Et puis, comment Donald Trump peut-il s'ériger en chantre de la paix avec son « Conseil de la Paix », alors que son administration continue de maintenir des menaces d'action militaire contre l'Iran tout en poursuivant une politique très stricte envers les migrants sur le sol américain ?

Voilà qui met en lumière un vrai paradoxe dans la politique extérieure et intérieure des Etats-Unis : d'un côté, la création d'un organe censé promouvoir la paix ; de l'autre, des déclarations bellicistes concernant l'Iran et une approche répressive envers les migrants. Ces faits vont en définitive à l'encontre de l'image d'un engagement pour une paix sincère, inclusive et humaniste. ▶





# Le Maigret du CANARD



## POINT DE VUE

### Abdeslam Seddiki



**Economiste,  
ancien  
ministre de  
l'Emploi et des  
Affaires sociales.**

**L**e « Budget Economique Prévisionnel 2026 » publié récemment par le HCP constitue un document de taille pour suivre la conjoncture économique au Maroc. Mais l'originalité de ce document, par rapport aux éditions précédentes, réside dans le fait que l'analyse dépasse le niveau conjoncturel et court-termiste pour se situer dans une trajectoire structurelle de longue période embrassant ainsi plus de deux décennies.

On soulignera, de prime abord, la bonne tenue de l'économie marocaine en prenant en considération les indicateurs macro-économiques qui concordent globalement avec les annonces précédentes de Bank AL Maghrib et les prévisions du Ministère de l'économie et des finances. Ce dont il faudrait se féliciter et souhaiter que cette embellie se consolidera à l'avenir à travers la correction des déficits structurels qui entravent fortement le développement du pays et son passage d'une situation de pays en voie de développement à revenu intermédiaire vers un pays émergent à revenu élevé. C'est à cette condition que le Maroc améliorera son classement sur le plan international.

#### Un déficit commercial abyssal

Le premier handicap à corriger consisterait à profiter davantage de notre ouverture sur l'extérieur. En effet jusqu'à présent, le Maroc n'a pas entièrement tiré profit de cette ouverture. Au contraire, il en paie un lourd tribut. Le caractère abyssal de notre déficit commercial en est la preuve. L'analyse du HCP sur une longue période le confirme.

Les données macroéconomiques sur la période 2000- 2024 font ressortir plusieurs constats quant à la structure et à la dynamique de la croissance. L'analyse par composante de la demande révèle une architecture clairement déséquilibrée. La demande intérieure contribue en moyenne de 4,2 points à la croissance du PIB, alors que la contribution de la demande extérieure nette est en moyenne négative à hauteur de 0,5 point, amputant ainsi le potentiel de croissance. Comment expliquer ce paradoxe ? Trois facteurs y contribuent : une dépendance élevée de l'économie nationale, une amélioration insuffisante de l'IDC (indice des capacités productives) et une faiblesse de l'ICE (indice de complexité économique). Voyons successivement ces trois éléments.

#### Une dépendance structurelle

Le taux de pénétration des importations de l'économie nationale, reflétant la part de la demande intérieure satisfaite par les importations, a plus que doublé en l'espace d'un quart de siècle, passant de

gnant d'une lenteur dans le processus de sophistication du contenu de l'offre exportable de l'économie nationale. Cette performance reste en deçà de celle des pays similaires tels que l'Egypte qui a progressé considérablement du 83ème rang au 71ème entre 2000 et 2023, la Tunisie qui est passé du rang 63 au rang 51 sur la même période.

Dans ce contexte, le rééquilibrage du modèle économique reste tributaire de l'accélération de la transformation structurelle du tissu productif national, considérée comme étant une condition indispensable pour accélérer durablement la croissance. Les développements précédents témoignent de la lenteur de la transformation économique et du caractère structurel de la dépendance du pays. Ce qui explique le faible impact de l'investissement sur le tissu économique et social. D'une façon concrète, les grands projets d'investissement profitent dans une large mesure aux pays étrangers par le biais des importations qu'ils induisent en biens d'équipement et en ingénierie. C'est bien cette donnée structurelle qui a visiblement échappé à un membre du gouvernement dans une interview avec une chaîne de télévision française. Dans sa déclaration, notre honorable Ministre, emporté par l'ambiance de la CAN, est allé vite en besogne en affirmant que « En vingt-quatre mois, le Maroc a gagné l'équivalent d'une dizaine d'années en matière d'infrastructures ». Soit. Mais a-t-on gagné une dizaine d'années en matière de développement ? Absolument pas. Car le développement se mesure par le niveau de transformation de l'économie, de la sophistication de ses structures productives, de la propagation du progrès à l'ensemble de la société et par-dessus tout de l'amélioration du niveau de vie de sa population. Il faut avoir l'humilité de reconnaître que notre pays, nonobstant le chemin parcouru, est loin d'y parvenir. ▶

#### *La compétitivité de l'économie marocaine*

## Un défi majeur

21,2 % en 2000 à 46,4 % en 2024. Cette évolution s'est traduite par un creusement du déficit commercial, et ce malgré une dynamique exportatrice caractérisée par un ratio qui est passé de 18 % à 42 % du PIB sur la même période. Ainsi, la valeur des importations de biens en 2024 a dépassé de plus de six fois son niveau observé en 2000, tandis que celle des exportations a été multipliée par plus de neuf sur la même période. Toutefois, cette dynamique ne s'est pas traduite par une amélioration significative du taux de couverture des biens, défini comme le rapport entre la valeur des exportations des biens et celle des importations. En effet, ce taux a connu une légère évolution entre les périodes 2000-2011 et 2012-2024, passant de 54,7 % à 56,6 %.

#### Amélioration timide de l'ICP

Pour de qui est de l'ICP, bien qu'il ait connu une amélioration significative entre 2000 et 2024, passant respectivement de 34,7 à 47,07, n'a pas permis une amélioration conséquente de l'offre exportable. Pour rappel, cet indice lancé par la CNUCED en 2021, mesure la capacité d'un pays à générer des biens et services pour sa croissance économique. Il évalue 8 composantes (capital naturel, humain, énergie, institutions, structure, TIC, transports, secteur privé) via 46 indicateurs pour 193 pays. Cet indice constitue un guide pour mener des politiques de développement durable et résilient. L'indice de concentration des exportations, reflétant la dépendance de l'offre exportable vis-à-vis d'un nombre restreint de produits, est passé au Maroc de 0,175 en 2000 à 0,191 en 2024. Cet indice, bien que légèrement meilleur

que la moyenne observée dans les pays africains en développement, demeure nettement moins favorable que celui enregistré par l'ensemble des pays en développement qui affichent une structure exportatrice moins concentrée et plus diversifiée.

#### Une offre exportable limitée

Concernant enfin l'indice de complexité économique (ICE), indicateur permettant le classement des pays en fonction de la diversification et de la complexité de leur offre exportable, le classement du Maroc est passé de la 90ème position en 2000 à la 86ème en 2011, avant de revenir à la 91ème place en 2023, témoi-





## Le Maigret du CANARD



AHMED ZOUBAÏR

### OFFRE ÉDUCATIVE OU MERCANTILE ?

**E**n toute logique, la France devrait pratiquer des frais de scolarité raisonnables à l'étranger, ne serait-ce que par instinct de survie linguistique. Car le français, malgré les discours officiels rassurants, recule à grande vitesse sur la scène internationale. Non seulement il cède du terrain face à l'anglais — langue des affaires, de la technologie et de la mondialisation — mais il s'effrite désormais jusque dans ses propres anciennes colonies, où l'anglais s'impose progressivement comme la langue de l'avenir. On facture au prix fort le fait de parler français, comme si la langue de Molière était une marque premium, qui doit rester hors de prix ! Drôle de raisonnement antinomique avec la volonté de promouvoir la francophonie. À ce rythme, le français ne perd pas seulement du terrain : il se replie, pendant que son enseignement devient, paradoxe ultime, de plus en plus cher, voire scandaleusement inaccessible...

Or, le français n'est pas qu'une langue : c'est un véritable véhicule de culture, d'histoire et d'un art de vivre. À travers cette langue se transmettent des siècles de pensée philosophique, de littérature, de poésie et de science, mais aussi un certain goût de l'élégance, de la nuance et du débat. Apprendre le français, c'est entrer dans un monde où le mot compte autant que l'idée, où la discussion et le raffinement intellectuel ne sont pas accessoires mais essentiels.

La mission française devrait par conséquent être une arme douce de rayonnement culturel, un levier d'influence accessible, et non un business hautement juteux.

Sur le papier, les écoles de la mission française au Maroc sont censées incarner l'esprit de la coopération éducative : accessibilité, partage culturel, promotion de la francophonie et partenariat durable. Sur le papier seulement. Car dans les faits, cette noble ambition semble avoir été rangée dans un tiroir, remplacée par une logique nettement plus terre-à-terre : faire du chiffre. Encore et toujours.

Autrefois outil de rapprochement entre les peuples, la francophonie ressemble aujourd'hui à une offre mercantile, avec ses tarifs dissuasifs et une clientèle saignée à blanc. Un drôle de paradoxe pour une langue qui a tous les atouts pour devenir universelle. La mission française ne rayonne plus : elle facture. Triste tableau !



Chaque année, les parents protestent, s'indignent, interpellent. En vain.

### MISSION FRANÇAISE SAVOIR ET SAVOIR PAYER PLUS...

*L'annonce en début d'année par la direction du lycée Français Guy de Maupassant à Casablanca d'une nouvelle hausse des frais de scolarité a provoqué la colère des parents. Selon eux, cette hausse, décidée sans concertation, pèse lourdement sur le budget des familles.*

#### JAMIL MANAR

**L**e Lycée Français Guy de Maupassant (LFM) de Casablanca se retrouve au centre d'une vive controverse en ce début d'année 2026, à la suite de l'annonce d'une nouvelle augmentation des frais de scolarité pour la rentrée 2026-2027. Une décision qui suscite l'incompréhension et la colère de nombreux parents d'élèves.

L'Association des parents d'élèves (APEMA) dénonce une hausse décidée de manière unilatérale par le groupe IEG, gestionnaire de l'établissement, en contradiction avec un engagement de révision triennale des tarifs. Intégrée dans un nouveau règlement financier, cette augmentation concerne à la fois les frais de scolarité et les frais d'inscription, ravivant des tensions déjà latentes entre les familles et l'administration.

#### Fracture

Bien que le LFM soit un établissement partenaire de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

(AEFE), les parents estiment que ces hausses successives deviennent difficilement supportables. Pour rappel, les frais de scolarité pour l'année 2025-2026 oscillaient déjà entre 47 200 et 53 000 dirhams par an, hors frais d'inscription. Face à cette situation, l'APEMA a tiré la sonnette d'alarme, dénonçant l'absence de concertation et appelant à un dialogue avec la direction. Près de 400 parents ont d'ores et déjà apposé leur signature pour s'opposer à cette nouvelle augmentation, symbole, selon eux, d'une dérive tarifaire devenue récurrente. Ce qui est présenté aujourd'hui comme un « cas isolé » ressemble fortement à un scénario déjà vu, prélude à une généralisation silencieuse à l'ensemble des enseignes du réseau AEFE, sans véritable concertation ni possibilité de s'y opposer. Pour de nombreuses familles, il ne s'agit plus d'un simple ajustement tarifaire, mais d'un changement de cap assumé, imposé de manière unilatérale. Une pratique récurrente, vécue comme la remise en cause d'un équilibre déjà fragile. L'*« urticaire »* bien connu des hausses refait systématiquement surface. Et avec lui, ce sentiment d'impuissance : trop engagés pour partir, trop dépendants du système pour espérer infléchir des décisions prises ailleurs et qui tombent comme un couperet. Dans



# Le Maigret du CANARD



le détail, la trajectoire annoncée a de quoi donner le vertige. Une augmentation de 4 % par an jusqu'en 2029 — au moins, cette fois, la pente est clairement balisée. À cela s'ajoutent de nouveaux Droits Annuels d'Inscription (DAI) : 4.000 dirhams dès l'année scolaire 2026-2027, puis 7.000 dirhams l'année suivante. La facture sera présentée en mai-juin 2027, juste à temps pour gâcher les vacances. Quant aux Droits de première inscription (DPI), ils grimperaient à 30.000 dirhams à partir de la rentrée 2026, un seuil jugé tout simplement dissuasif par de nombreuses familles. Certaines écoles privées affiliées au réseau AEFE envisageraient même d'aller plus loin encore, confirmant l'impression que ces hausses n'ont plus vraiment de plafond.

Mais au-delà des chiffres, c'est la répétition du schéma qui alarme. Chaque année, les parents protestent, s'indignent, interpellent. Et chaque année, faute de véritables leviers ou de recours institutionnels efficaces, la contestation s'éteint d'elle-même, laissant place à une résignation contrainte. Cette absence de contre-pouvoir nourrit un sentiment grandissant d'abus tarifaires tolérés, voire normalisés.

Le malaise est d'autant plus profond que plane la menace d'un effet domino. Une baisse des effectifs est évoquée, avec à la clé des ajustements pédagogiques : regroupements de classes, réduction de l'offre éducative, affaiblissement potentiel de l'encaissement. La crainte d'une « double peine » s'installe alors : payer toujours plus, tout en redoutant une dégradation de la qualité de l'enseignement.

À cela s'ajoutent les annonces de coupes budgétaires : investissements différés, moyens limités, pression accrue sur les équipes éducatives. Le paradoxe est difficile à avaler pour les familles : des frais en hausse constante d'un côté, des ressources en baisse de l'autre. Une équation qui alimente la colère et l'incompréhension. Face à cette situation, les parents cherchent un arbitre. En vain. Le ministère de tutelle, affirment-ils, n'a rien trouvé de mieux à faire que de s'en laver les mains, laissant aux établissements une large liberté tarifaire. Résultat : une régulation en panne et une impression de laisser-faire qui dépasse désormais le cas d'un seul lycée pour concerner l'ensemble du réseau AEFE. À ce renchérissement constant s'ajoute enfin la hausse continue des frais annexes — activités, services, contributions diverses — souvent annoncés en cours d'année, sans réelle transparence ni possibilité de contestation. Autant de prélèvements additionnels qui renforcent un sentiment largement partagé : celui d'être mis à contribution, méthodiquement, année après année.

La question n'est donc plus seulement celle d'une augmentation de plus, mais bien celle d'un système. Sans transparence, sans justification claire et sans véritable concertation, le risque est grand de voir s'installer durablement une fracture entre les familles et des établissements qui, à force de banaliser ces hausses, pourraient finir par rompre le lien de confiance indispensable au bon fonctionnement de l'école. ▶

## Contrôle des prix à la veille de Ramadan

### Marchés pleins, portefeuilles vides

**A**l'approche du mois de Ramadan, les responsables servent le même discours qui se veut rassurant. Mobilisation des commissions de contrôle des prix, traque des spéculateurs et zoom sur des marchés bien achalandés. Le message véhiculé ? L'Etat veille au grain, les marchés sont surveillés et les spéculateurs n'ont qu'à bien se tenir ! Les étals débordent de victuailles, les chiffres de l'approvisionnement sont bons, et les opérations d'inspection se multiplient à travers les wilayas et les provinces. Pourtant, chez le consommateur, la réalité est tout autre. Car si l'abondance y est, le porte-monnaie, lui, ne suit pas. Fruits, légumes, viandes, féculents, fruits secs, produits de première nécessité... Tout est disponible. Rien ne manque. Les images diffusées à l'occasion des contrôles montrent des marchés colorés, des stocks suffisants et des commerçants bien fournis. Officiellement, « les prix sont sous contrôle ». Officieusement, le client lambda constate surtout que l'abondance n'a jamais été aussi chère. Le problème n'est donc pas la rareté des produits, mais leur accessibilité réelle. Acheter devient un exercice d'arbitrage permanent, où l'on réduit les quantités, où l'on renonce



Si l'abondance y est, le porte-monnaie, lui, ne suit pas.

à certains produits pourtant essentiels au panier ramadanais. Les commissions inspectent les prix affichés, vérifient les factures et rappellent à l'ordre certains commerçants. Mais elles ne contrôlent ni les salaires, ni l'inflation cumulative, ni la pression quotidienne exercée sur les ménages. Résultat : les marchés fonctionnent, mais la population est à la peine... Dire que « le problème, c'est le porte-monnaie, pas le marché » résume une vérité difficile à ignorer : la cherté de la vie s'est installée durablement, tandis que les revenus stagnent bouffés par l'inflation. Dans ce contexte, les inspections donnent par-

fois l'impression de traiter les symptômes sans s'attaquer à la cause. Autre facteur déterminant dans la flambée des prix : la multiplication des intermédiaires. Entre le producteur et le consommateur final, la marchandise change plusieurs fois de mains, chaque acteur ajoutant sa marge. Même sans spéulation flagrante, ce système alourdit mécaniquement les prix. Or, traquer quelques stockeurs opportunistes ne suffit pas à corriger une structure où l'intermédiation excessive renchérit les produits, parfois bien au-delà de leur coût réel. Le résultat est connu : le producteur vend peu cher, le consommateur achète trop cher, et l'écart profite aux adeptes de l'informel, ceux qui ne produisent pas et ne paient aucune charge. Mais sans action structurelle sur le pouvoir d'achat, la chaîne de distribution et les marges, ces inspections restent un exercice de communication officielle, un marronnier qui revient à l'approche du Ramadan. Pour le citoyen, la question demeure simple et brutale : à quoi sert l'abondance alimentaire si l'on ne peut pas y satisfaire ses envies ? ▶

## Sécurité de l'information

### La MDJS renouvelle ses certifications internationales

**LAILA LAMRANI**

**L**a Marocaine des Jeux et des Sports (MDJS) a obtenu le renouvellement de ses certifications selon la norme internationale ISO/IEC 27001:2022 ainsi que les standards de contrôle de sécurité de la World Lottery Association (WLA-SCS), version 2024, confirmant ainsi son engagement durable en matière de sécurité, de gestion des risques et de protection des données.

La norme ISO/IEC 27001:2022 constitue un référentiel international de référence en matière de Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI). Elle définit les exigences nécessaires à l'identification, à l'évaluation et au traitement des risques liés à l'information, tout en garantissant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données. En complément, le standard de contrôle de sécurité de la World Lottery Association (WLA-SCS 2024) encadre les pratiques de gestion des risques, d'intégrité et de sécurité propres au secteur des loteries. Il permet aux opérateurs d'atteindre un niveau de contrôle conforme aux meilleures pratiques internationales et de renforcer la confiance du public dans l'intégrité de leurs activités. La version révisée du référentiel WLA en 2024 marque un renforcement significatif des exigences en matière de cybersécurité, de résilience opérationnelle et de protection des données sensibles liées aux jeux et aux paris. Elle adopte également une approche plus intégrée de la gestion des risques, pleinement alignée avec la norme ISO/IEC 27001:2022. À l'issue d'un audit exhaustif mené par Bureau Veritas, le SMSI de la MDJS — couvrant les activités de développement, de marketing, de ventes et d'opérations — a été jugé conforme aux standards requis et aux meilleures pratiques internationales. Valables pour une durée de trois ans, avec un audit de réexamen annuel, ces certifications attestent de la mise en œuvre continue d'un cadre rigoureux de bonnes pratiques en matière de gouvernance des données, de sécurité de l'information et de gestion des risques. L'alignement de la MDJS sur les standards de la World Lottery Association, seuls standards de sécurité reconnus à l'échelle internationale dans le secteur des loteries, confirme que l'opérateur répond aux exigences les plus élevées de la profession, garantissant ainsi la fiabilité et l'intégrité de ses opérations de jeu. À noter que la MDJS fut, dès 2005, la première institution africaine de jeux et la 21<sup>e</sup> dans le monde à obtenir la double certification ISO 27001 et WLA, une reconnaissance qu'elle n'a cessé de renouveler depuis lors. ▶



**Younes El Mechrafi, DG de la MDJS.**



# Le MIGRATEUR



## Minneapolis sous haute tension

# Trump ou l'art de fracturer l'Amérique

LAILA LAMRANI

**À Minneapolis, la mort de deux citoyens américains tués par des agents fédéraux lors d'opérations liées à la chasse aux migrants a déclenché une vague de manifestations sans précédent et ravivé les tensions entre autorités locales et pouvoir central. Une situation inquiétante qui fait craindre une escalade durable, aux conséquences potentiellement explosives pour la cohésion sociale et la stabilité démocratique des États-Unis.**

Dans un contexte déjà tendu sur la scène internationale, Donald Trump a menacé récemment d'imposer des tarifs douaniers punitifs à plusieurs États européens — dont la France, l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni et le Danemark — si ces pays n'acceptent pas de négocier la « vente » du Groenland à Washington. Ces surtaxes seraient appliquées dès février et pourraient grimper de 10 % à 25 % d'ici juin, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé. Selon ses déclarations, l'objectif affiché est de faire du Groenland — vaste territoire arctique danois riche en ressources stratégiques — un pilier de la sécurité nationale américaine. Cette ambition a déclenché un tollé en Europe : Copenhague, Nuuk et Bruxelles ont fermement rejeté ces pressions, qualifiant les déclarations américaines de « totalement inacceptables » et affirmant que le sort du Groenland doit être décidé par ses habitants et le royaume du Danemark, pas par Washington.



Les manifestants semblent déterminés face à la dérive autoritaire de l'administration Trump...

Cette crise intervient à un moment où l'UE et les États-Unis avaient conclu un important accord commercial en juillet 2025 visant à réduire les barrières tarifaires et renforcer les échanges. Toutefois, la ratification de ce pacte est aujourd'hui en suspens, certains eurodéputés affirmant qu'il ne peut pas être validé tant que les menaces de Trump persistent. Si le Parlement européen bloque l'accord, cela représenterait une vraie rupture dans les relations transatlantiques, ouvrant la porte à une escalade commerciale potentiellement grave pour les économies des deux côtés de l'Atlantique. Face à ces menaces, les dirigeants européens affichent une unité inédite. Les ministres français et allemands ont clairement indiqué que l'Europe ne sera pas « blackmailed » (intimidée) par Washington et que des mesures de rétorsion pourraient être activées si les surtaxes devaient être appliquées. ▶

## Trump menace le régime des Mollahs

# Iran, Iran pas ?

LAILA LAMRANI

**La stratégie américaine à l'égard de l'Iran oscille entre diplomatie déclarée et posture martiale affichée. Tout en laissant la porte ouverte à des pourparlers, Donald Trump a confirmé le déploiement d'une importante force navale américaine dans le Golfe, marquant une montée en pression assumée face à Téhéran.**

Le porte-avions USS Abraham Lincoln et son groupe d'escorte ont atteint la région lundi 26 janvier dans un contexte régional tendu en raison des récentes tensions entre Washington et la République islamique.

Dans une interview accordée au média américain Axios, Donald Trump a revendiqué une posture ferme, affirmant disposer d'une grande armada » positionnée



La tension est à son comble.

près de l'Iran, tout en entretenant l'idée de discussions si Téhéran le souhaite. Un haut responsable américain a ajouté que les États-Unis sont prêts à discuter « si les conditions sont remplies », sans fournir de détail sur ces conditions. De son côté, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a averti que toute attaque iranienne contre Israël entraînerait une riposte d'une ampleur inédite, renforçant la tonalité belliqueuse de certains alliés de Washington. Parallèlement, les services de renseignement américains estiment que le pouvoir iranien est affaibli, potentiellement à son point le plus bas depuis l'instauration de

la République islamique en 1979, une analyse qui alimente certaines recommandations au sein de l'administration américaine. Du côté de Téhéran, les autorités assurent qu'un canal de communication reste ouvert avec Washington. Le président iranien Massoud Pezeshkian a mis en garde contre les menaces américaines, estimant qu'elles ne conduiraient qu'à davantage d'instabilité. La presse iranienne a, elle, oscillé entre fermeté et prudence. Le quotidien Hamshahri a rétropédalé après avoir évoqué une possible mise en joue du porte-avions, tandis que le média Javan a rappelé l'option d'un blocage du détroit d'Ormuz, axe stratégique pour le transport mondial de pétrole et de gaz naturel liquéfié.

Dans ce climat tendu, la région reste sur un fil : entre signaux de dialogue et démonstrations de force, chaque mouvement naval et chaque déclaration politique alimentent l'incertitude sur l'évolution des relations entre Washington et Téhéran. ▶



Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence

Al Mawlid II Imm. D RDC n°4

Maârif - Casablanca -

Tél : 0522 23 32 93

Fax : 0522 23 46 78

E-mail : [contact@lecanardlibere.com](mailto:contact@lecanardlibere.com)

Site web : [www.lecanardlibere.com](http://www.lecanardlibere.com)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou

[a.chankou@lecanardlibere.com](mailto:a.chankou@lecanardlibere.com)

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Amine Amerhoun,  
Saliha Toumi, Ahmed Zoubaïr,  
Laila Lamrani Amine et  
Chaimaa El Omari Naib

CORRESPONDANT EN FRANCE  
ET EN EUROPE

Samir Berhil

[s.berhil@lecanardlibere.com](mailto:s.berhil@lecanardlibere.com)

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Laïbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

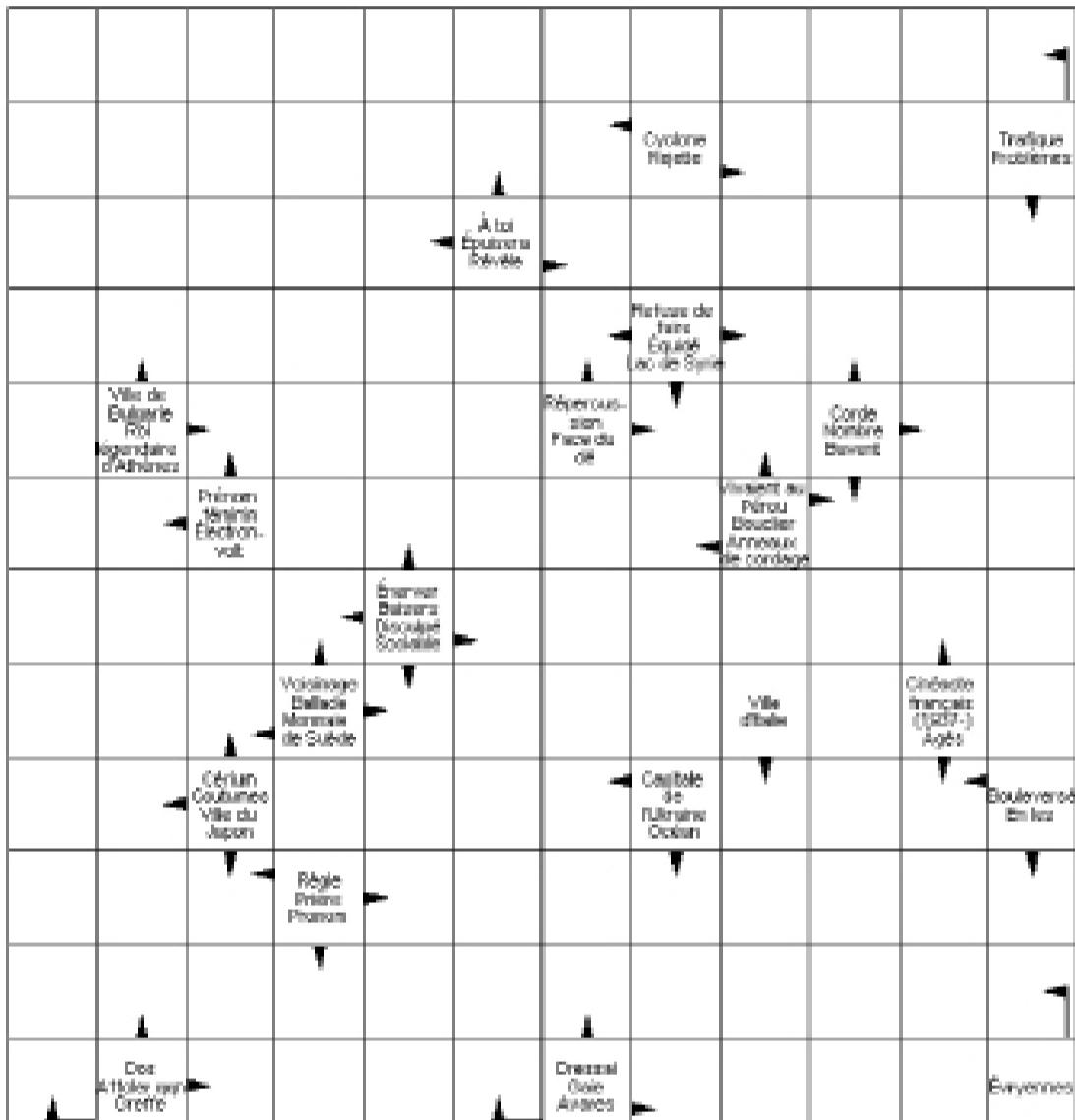
ISSN 2028-0416



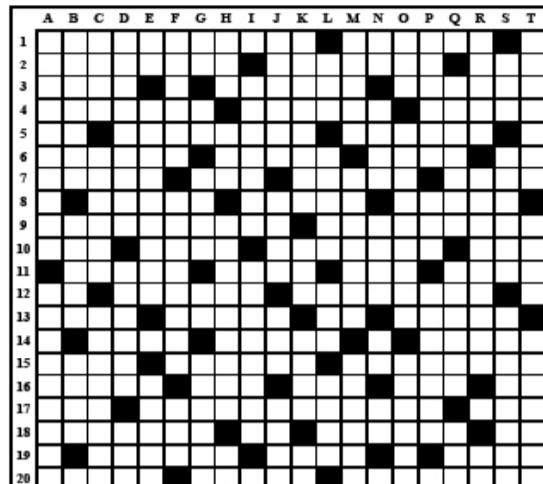
# Et BATATI ET BATATA



## Mot Fléchés



## Mots croisés



### Horizontalelement

**Horizontalement**  
[1] Est à l'origine de "cadavres exquis". Il entre comme dans un moulin. [2] Tireuse de cartes ou "bien aimée" à la tête. Un fier à bras ou boit beaucoup d'élytre. Don du ciel. [3] Inspecteur gadget ou centre d'intérêts. Morceaux de jardins potagers. Avec eux, les boys et Ton-peu ne sont pas sortis de l'amberge. [4] Riz à l'Italienne. Elle s'en donne à cœur joie mais n'est pas rabat-joie. Alphabet pour langues germaniques. [5] Chercheur d'or. Une fois n'est pas coutume. Son bonnes pour la cassette. [6] Fait la bombe et mord la poussière. Un pic qui s'appelle Néthou. Crever la paillasse. Une idole sans voyelles ! [7] Sceptique mais pas fausse ! Pour ainsi dire. Suivent les traces ou tentes de monter un but. Géot de columb. [8] Jour de la Lune. Utilisé par le chasseur. Calment le jeu. [9] Tient la distance. Visez l'ard ! [10] Collection de timbres. Deuxième calife des musulmans. Une ouvrerie qui part souvent en lune de miel. Palindrome de temps. [11] A fausse compagnie. Report de voix. En tient une couche, il est fin comme Grisbouille ! A toujours une minute à soi. [12] A chaque berge, il donne un coup de balai. Parfois, elle fait une gaffe. Temps du passé. [13] Orateur grec. Bure ou tableau. Monté à la tête du censeur. Il est sur la braise. [14] Monter son estomac. Ecrivain et poète français, connu sous le nom de plume de Pierre Baudouin. De grands dadais ou chais ! [15] Couleur souvent dans les grilles. Oc si dien ! Prept pour aller aux urnes. [16] Nous en fait voir de toutes les couleurs. Feu de Khan. Egotouristes à bouteilles. Gardent à vue ! Sortis d'une impasse. [17] Dépôt de fonds ou racaille. A renoncé aux plaisirs de la chair. Fille de Cadmos et d'Harmonie. [18] Coupure de presse. Centre de recherches. Bien en chair. Américain de la campagne. [19] Vista qui fut le premier, n°

**Verticalement**  
[A] Séances suspendues. Bécassines de mer. [B] Artiste peu française doyenne de l'Impressionnisme. De beaux lieux. Gré lan d'Amérique du Nord. [C] Motives de fistons. Lancier cheval des anciennes armées allemandes. Moulin à vent. Facteur qui ne distribue pas de courrier. Qui habite dans arrondissements importants. Ecorce pulvérisée du chêne ou sumac. [D] Papillons ou oiseaux de nuit. Araignée venime d'Italie. Événement notoire ou narine de catchat. [F] Gr mat de galère. Rendre son tablier (se). Garda vus ! [G] Cou d'Eire. Jetant un coup d'œil. Boisson sucree finlandaise liée festival Vappu. A trouvé sabot à son pied. Donades roses. [H] fait appeler Jules. Le moins des autres. Infection contagieuse la peau. Un tout chien ! [I] Elle fait dans la dentelle. Elle souvent diligence. [J] Petit morveuse. Sa capitale est Salt L City. Meneur de jeu. Lac d'eau salé d'Asie Centrale. [L] Distributeurs de billets. Style de jazz. Faire un joint. Quart finale. [L] Se trouve près d'une localité. Evocue des souvenirs "piquants". Culture sur brûlis en Asie du Sud-Est glacié ! [M] Service divin. Out recours en grâce. montant et roulant. [N] Base d'alliance. Rivière française. Gr bûche ou pièce de bois en Suiss. Nu devant la glace. Parole petit-salé. [O] Débardeur à fines bretelles porté par les femmes. Mettre en examen. Magistrat médiéval ou Titre de Bonap. [P] Mis à bout. Partie de campagne. Appellations d'origine protégées. [Q] Négociante en vain. Tendant une perçage. Chapeau de paille ou en biais. [R] Mis et rabies ! Sous si privée. Coup d'Etat. [S] Fait tourner sa femme en boutis. Parapluie à vide. Shootette pour une herouine. [T] Palomet

**Verticalement**  
[A] Sénases suspendues. Bécassines de mer. [B] Artiste peintre français, doyenne de l'impressionnisme. De beaux lieux. Grâce d'Amérique du Nord. [C] Moitié de pistons. Lancier cheval des anciennes armées allemandes. Moulin à vent. Facteur qui ne distribue pas de courrier. Qui habitent dans arrondissements importants. Ecorce pulvérulente du chêne ou sumac. [D] Papillons ou oiseaux de nuit. Araignée venimeuse d'Italie. Événement notoire ou narine de catcheur. [F] Grâce de mal de gaine. Rendre son tablier (se). Garda vus ! [G] Cou d'Eir. Jetent un coup d'œil. Boissons sucrées finlandaise hésitante Vappu. A trouvé sabot à son pied. Dorades roses. [H] fait appeler Jules. Le moins des arbres. Infection contagieuse la peau. Es tout chiant. [I] Elle fait dans la dentelle. Elle a souvent diligence. [J] Petite merveille. Sa capitale est Salt L. City. Meneur de jeu. Lac d'eau salé d'Asie Centrale. A Distributeurs de billets. Style de jazz. Faire un joint. Quart finale. [L] Se trouve près d'une localité. Evocue des souvenirs d'enfance "piqueants". Culture sur brûlis en Asie du Sud-Est grâce ! [M] Service divin. Outre recours en grâce. montant et routier. [N] Base d'alliance. Rivière française. Grêle bûche ou pièce de bois en Suise. Nu devant la parole. Petits salés. [O] Débâcle à fines bretelles : porté par les femmes. Mettre en examen. Magistrat médiéval ou Titre de Bonaparte. [P] Mis à bout. Partie de campagne. Appellations d'origine protégées. [Q] Négociaient en vain. Tendant une perche Chapeau de paille ou en biais. [R] Mis et râblés ! Sous si privé. Coups d'Etat. [S] Fait tourner sa femme en bouteille Passage à vive. Shooteuse pour une heroue. [T] Palmet

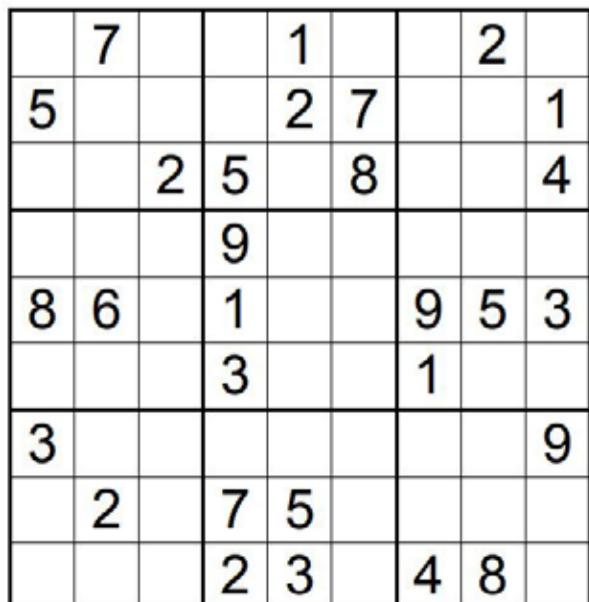
## Mots Mêlés



|           |           |           |
|-----------|-----------|-----------|
| ABSOLUE   | ECORCE    | NEROLI    |
| ACRUME    | ENCENS    | ODEUR     |
| ALAMBIC   | FLORAL    | OLFACТИF  |
| AMBRE     | FLUIDE    | ORIENTAL  |
| BENJOIN   | FOUGERE   | PARFUM    |
| BERGAMOTE | FRAGRANCE | PATCHOULI |
| CARDAMOME | FRAIS     | PETALES   |
| CEDRE     | GOMME     | RESINE    |
| CIVETTE   | HERBE     | ROMARIN   |
| COLOGNE   | HUILE     | SANTAL    |
| CORNUE    | JASMIN    | SENTEUR   |
| DIFFUSE   | LAVANDE   | VANILLE   |
| DISTILLER | MIMOSA    | VERVEINE  |
| DOMINANTE | MUSQUE    | VETIVER   |

Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.



## A méditer



« *La guerre n'est pas si onéreuse que la servitude.* »

# Vauvenargues, Réflexions et maximes.

## Solution des jeux du numéro précédent

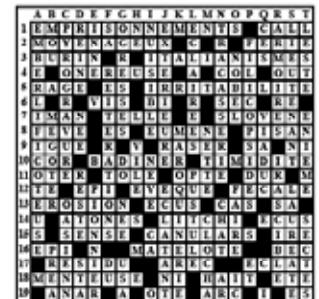
## Mots fléchés

CRYPTOGRAMME  
.EUROPE.GUI.  
.FAKIR.OSEREZ  
R.OSEILLE.LA  
AFNOR.IASI.P  
UR.NOBEL.KIP  
DION.AROMATE  
ESPION.MUTER  
USEE.AI.S.M.  
SORRENTE.LSD  
ENE.DEESSE.O  
S.RUES.TESTS

Mots Mêlés



## Mots croisés



## SOLUTION DES MOTS MÈLÉS :



# Et BATATI ET BATATA



Bizarre



## Perd les pédales

Alberto Bettoli, le coureur italien d'EF Education-Easpost, a franchi la ligne d'arrivée de la deuxième étape du Tour de Suisse le lundi 13 juin en levant les bras, persuadé d'être arrivé premier. En réalité, un autre cycliste, rescapé d'une échappée lancée 170 kilomètres plus tôt, avait terminé la course avant lui, rapporte RMC Sport. Il s'agit du Norvégien Andreas Leknessund de la Team DSM. Le coureur est arrivé 38 secondes avant son concurrent. Dans le peloton, Alberto Bettoli pensait ainsi avoir devancé tous les autres cyclistes de la compétition dans son sprint final. « Je ne savais pas, tout simplement, qu'il y avait encore un coureur devant. Le rythme était vraiment très élevé avant l'arrivée, on pensait se battre pour la victoire, ça fait partie du jeu... », a-t-il finalement expliqué avec le sourire. Plusieurs de ses coéquipiers se sont par ailleurs également trompés et sont allés féliciter Bettoli. Matteo Trentin de UAE Emirates, un autre coureur italien, a quant à lui gentiment raillé son compatriote en levant le bras de ce dernier devant la caméra une fois la situation tirée au clair.

## Vous avez dit petit potager ?

Difficile, quand on habite un logement collectif, de cultiver son petit potager. Difficile, mais pas impossible ! Valéry peut en être la preuve. Elle dont le petit appartement est littéralement envahi de plants de fruits et de légumes : « Mon deux-pièces fait 36 m<sup>2</sup> et dispose d'un balcon de 4 m<sup>2</sup>... et j'ai des plantes partout, dans toutes les pièces ! », sourit-elle.

Informaticienne, cette jeune Parisienne s'est mise au jardinage par plaisir : « J'étais comme tout le monde, j'aimais bien les plantes mais sans plus, se souvient-elle. J'ai commencé à cultiver des géraniums et des plantes aromatiques dans des balconnières, et puis j'ai rajouté des plantes potagères. Puis un jour, j'ai décidé de cultiver de quoi manger ».

« Jardiner, ça permet de se recentrer et de se poser », confie Valéry. Et ça ne coûte pas grand-chose : « On peut démarrer un potager avec pas grand-chose, si on fait jouer son imagination, si on fait de la récup'. On peut simplement utiliser des pots de yaourt, par exemple, ou des pots de crème fraîche... On peut aussi récupérer des rouleaux de papier toilette etc. »

## Erreur inhumaine

Aux Etats-Unis, plus précisément à Houston au Texas, un garçon de 4 ans a été victime d'une erreur médicale bête et grossière. Venu pour se faire opérer d'une hernie au niveau de l'aine, le chirurgien s'est trompé, et a effectué une vasectomie. Une « horreur » médicale qui l'a rendu stérile, rapporte le média américain Fox 4 News (13/6).

Randy Sorrels, avocat à Houston, explique que le bambin de 4 ans, admis en salle d'opération pour une hernie inguinale (c'est à dire au niveau de l'aine), a subi une vasectomie involontaire. Selon l'avocat, le chirurgien aurait accidentellement sectionné l'un des canaux qu'emprunte le sperme reproducteur : « Cela pourrait avoir des conséquences pour le reste de la vie de ce jeune homme. »

Évidemment, il ne s'agit pas d'une erreur courante. Le dossier du chirurgien a d'ailleurs pu être consulté, et il ne comporte aucun antécédent de faute professionnelle.

« Avant qu'un médecin coupe une partie de l'anatomie, il est censé bien reconnaître la partie en question. Dans le cas présent, il n'a pas réussi à identifier avec précision ce qui devait être coupé. Malheureusement, il n'a pas sectionné au bon endroit. On ne l'a découvert que lorsque l'enfant a fait une radio. »



## Rigolard



sos il est comptant pour deux !

**Un type passe au tribunal** pour chèque sans provision. Pour se défendre, il précise : - Mais je n'ai acheté que de l'apéritif sans alcool, un fromage sans matière grasse et du chocolat sans sucre, avec ce chèque sans provision ! Le juge répond : - Bon, alors ce sera un mois sans sursis !

**En traversant un village enneigé**, une Rolls-Royce dérape, heurte un mur et se trouve sérieusement endommagée. Le conducteur sort furieux :

- Zut ! Un mois de salaire envolé ! En attendant les secours, il assiste à l'accident identique d'une Porsche dont le conducteur, en sortant du véhicule, s'exclame :

- Flûte ! Deux mois de salaire envolés ! Soudain, les deux accidentés voient arriver une 2 CV qui, n'arrivant pas à freiner, heurte la Rolls et s'écrase sur la Porsche. Le conducteur en sort hébété et gémit :

- Deux ans de salaire envolés ! Les deux autres se regardent et commentent :

- Il faut vraiment être fou pour acheter une voiture aussi chère !

## A VENDRE

Local à vendre bien situé

**Superficie**  
**250 m<sup>2</sup>**

77 BD Ghandi  
Casablanca-Anfa

Contact :

06 81 80 13 07

## LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerkouni  
Contactez-nous au 0661177444



# Demande du certificat de propriété en ligne

[www.ancfcc.gov.ma](http://www.ancfcc.gov.ma)

**Demande du certificat  
de propriété en ligne**

**Paiement en ligne des droits  
de conservation foncière**

**Téléchargement du  
certificat de propriété**



**Télécharger**



**Les services dématérialisés de la conservation foncière**  
**Qualité, sécurité et gain de temps**